

4.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318448-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Sébastien LEPRETRE, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Marie CHAMPAULT, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Simon JAMELIN, Elisabeth MASSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

OBJET : Charte départementale de signalisation et nouveau schéma directeur de signalisation directionnelle.

Vu le rapport DV/2023/254

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique et notamment les critères de classement des pôles détaillés dans le rapport ;
 - d'approuver la charte départementale de signalisation et signalétique et son annexe la charte départementale de Signalisation d'Information Locale, ci-jointes ;
 - d'engager les travaux de mise à jour et en conformité de la signalisation ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 27.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MIKOLAJCZAK et Monsieur GUIZIOU.

Madame EVRARD, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 18 h 28.

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 22

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	60
Majorité des suffrages exprimés :	31
Pour :	60 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE SIGNALISATION ET SIGNALÉTIQUE

DÉPARTEMENT DU NORD

Nord

le Département est là →

Document actualisé en juin 2023

PRÉAMBULE.....	PAGE 3
Les fondations de la signalisation	PAGE 3
Les différents types de signalisation	PAGE 4
CHAPITRE 1 - CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA SIGNALISATION VERTICALE.....	PAGE 5
1.1 Références réglementaires et notions de signalisation	PAGE 6
1.2 Les dérogations départementales	PAGE 10
1.3 Les principes retenus	PAGE 13
CHAPITRE 2 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE : RÉPARTITION ET PRISE EN CHARGE.....	PAGE 15
CHAPITRE 3 - LA SIGNALISATION TOURISTIQUE.....	PAGE 20
3.1 Les différents panneaux de jalonnement touristique	PAGE 21
3.2 Hiérarchisation des pôles touristiques	PAGE 23
3.3 Critères de classement des pôles touristiques	PAGE 25
3.4 Charte graphique des visuels pour H32 et H33	PAGE 28
CHAPITRE 4 - LES RÈGLES DE FINANCEMENT ET LES COMPÉTENCES.....	PAGE 30
CHAPITRE 5 - SPÉCIFICITÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS.....	PAGE 33
CHAPITRE 6 - MODIFICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR.....	PAGE 36
6.1 Demande de mise à jour du schéma directeur : procédure	PAGE 37
6.2 Demande de mise à jour du schéma directeur : formulaire	PAGE 39
ANNEXES.....	PAGE 41
A1 - Glossaire	PAGE 42
A2 - Liste des pôles classés et des sites touristiques	PAGE 44
A3 - Liste des Z.A.E. et des grands centres commerciaux	PAGE 63
A4 - La Signalisation d'Information Locale	
—● <i>Voir la charte SIL</i>	

Le Département du Nord a engagé en 2021 la mise à jour de son schéma directeur départemental. Ce document va permettre de référencer les sites d'intérêt départemental et de définir leurs itinéraires d'accès.

Guider l'usager dans ses déplacements, voilà le premier objectif de la signalisation routière. Mais cela doit se faire dans un cadre réglementaire bien défini ; l'Instruction Interministérielle relative à la Signalisation Routière (IISR arrêté du 7 juin 1977 modifié) définit la mise en place des panneaux à partir de la hiérarchisation des pôles à jalonner en signalisation directionnelle classique.

Pour les autres pôles à signaler, et notamment les pôles locaux, la Signalisation d'Information Locale (SIL) vient compléter la signalisation directionnelle classique, qui a généralement fait l'objet d'un schéma directeur de signalisation directionnelle.

Dès ce stade, il est essentiel de noter que SIL et publicité sont de natures différentes.

La publicité est souvent mise en place par des acteurs privés, individuels, avec une totale absence de démarche collective.

La mise en place d'un programme SIL permet de lutter contre la surabondance de publicités, très souvent illégales et source de pollution visuelle, voire d'insécurité pour les usagers.

De plus, l'évolution de la réglementation en matière de signalisation a été une nécessité au regard de la transformation des conditions de déplacements des usagers. Elle est donc inscrite dans un cadre visant à :

- Garantir la sécurité de l'ensemble des usagers ; chaque année des accidents de la route sont dus à un manque de lisibilité de la signalisation.
- Préserver la spécificité de la signalisation routière et améliorer sa lisibilité et son efficacité.
- Renforcer la protection du cadre de vie en améliorant la qualité des paysages naturels et bâtis.

Le présent document décrit les conditions de mise en oeuvre de chaque type de panneau permettant le guidage de l'usager.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE SIGNALISATION

La signalisation routière recouvre plusieurs types de dispositifs dont les objectifs et les réglementations diffèrent en termes de guidage et d'information des voyageurs.

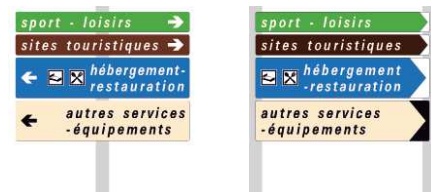
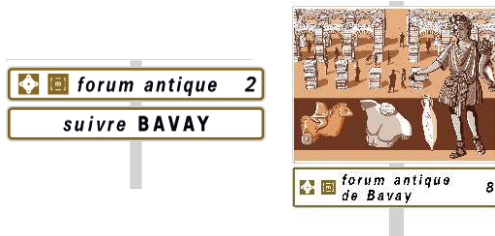
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE

Guider l'usager en déplacement vers les destinations à moyenne et longue distances.



SIGNALISATION TOURISTIQUE

Guider l'usager vers les curiosités culturelles et touristiques.

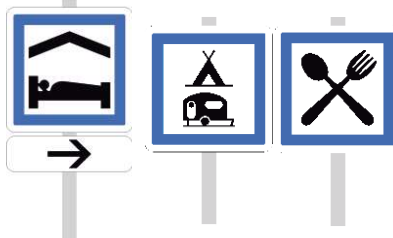


SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL)

Guider l'usager vers les services et équipements de proximité.

SIGNALISATION DES SERVICES (TYPE CE)

Guider l'usager en indiquant les services ou équipements de proximité.



SIGNALISATION DE LOCALISATION (TYPE E)

Localiser et indiquer les lieux-dits, hameaux, quartiers cours d'eau et autres passages particuliers.



RELAIS D'INFORMATION SERVICE (RIS)

Dispositif particulier à partir duquel s'organiser la signalisation d'intérêt local de proximité.



1

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA SIGNALISATION VERTICALE

Nord

Le Département est là →

1.1

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NOTIONS DE SIGNALISATION

1.1 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NOTIONS DE SIGNALISATION

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Les principaux textes réglementaires régissant la signalisation directionnelle et touristique sont :

- la convention de Vienne,
- l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011,
- l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR), arrêté du 7 juin 1977 modifié,
- la circulaire n°82-31 du 22 mars 1982 (circulaire 82),
- le guide de la signalisation touristique (circulaire 92-17 du 31 mars 1992),
- le guide technique CERTU, novembre 2006, sur la Signalisation d'Information Locale,
- le guide du SETRA d'avril 2013, sur la signalisation d'animation culturelle et touristique.

L'efficacité de la signalisation routière est garantie par l'application des principes généraux suivants :

- Limitation du nombre d'informations donné aux usagers de la route,
- Concentration des informations pour en faciliter la recherche,
- Lisibilité des informations : implantation des panneaux adaptée à l'environnement et normalisation des équipements (dimensions, couleurs, type et taille d'écriture),
- Uniformité et homogénéité des messages,
- Continuité des itinéraires : l'utilisateur doit retrouver l'information jusqu'au point d'aboutissement au site concerné.

NOTIONS DE SIGNALISATION

—● LES PÔLES

Un pôle est un site ou un service pouvant faire l'objet d'une signalisation à l'attention des usagers de la route.

L'étude des pôles permet de les recenser, les dénommer et les hiérarchiser. Le classement des pôles est établi selon l'attractivité de ceux-ci. On distingue :

- Les pôles dits équilibrés, dont le critère de classement est la population.
- Les pôles dits non-équilibrés, dont l'attractivité n'est pas justifiée par la population (sites touristiques, sites industriels, etc.).

Les critères de hiérarchisation des pôles définis dans le cadre du schéma départemental s'appuient sur les annexes techniques de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Les pôles ne répondant pas à ces critères sont considérés comme des pôles d'intérêt local.

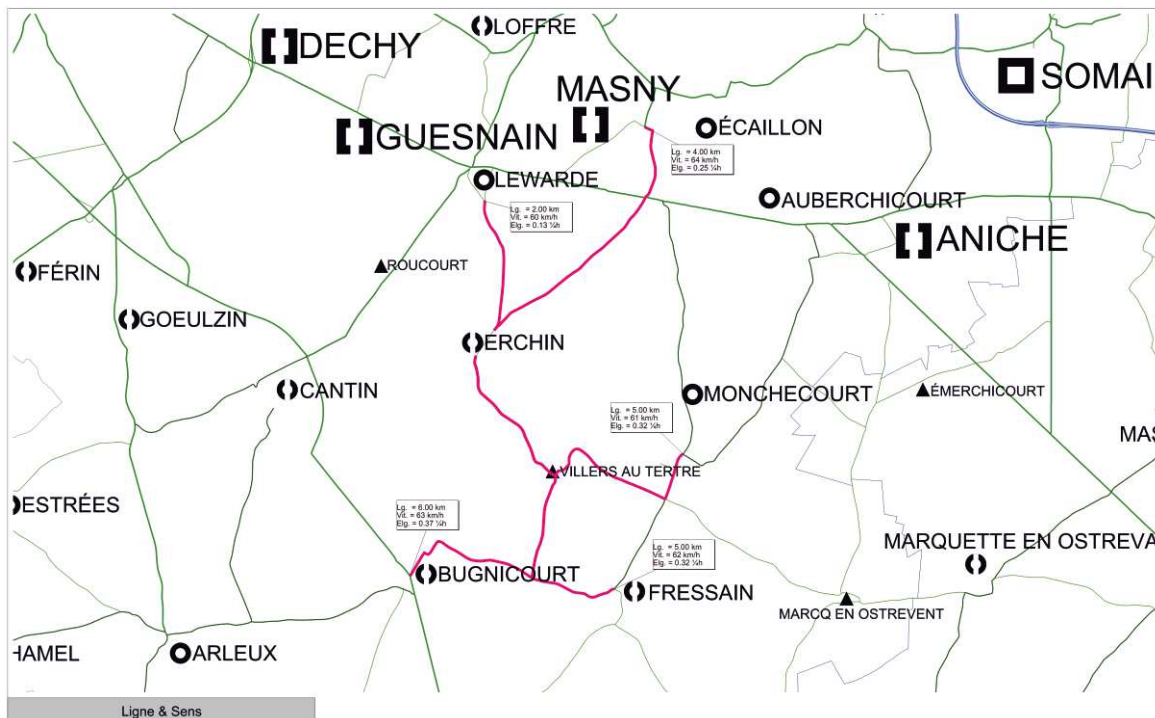
Les pôles de signalisation directionnelle font donc l'objet d'un classement :

- Pôles d'intérêt national (agglomérations importantes), appelés également pôles « verts ».
- Pôles d'intérêt départemental appelés également pôles « blancs ».
- Pôles d'intérêt local (attractivité locale).

1.1 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NOTIONS DE SIGNALISATION

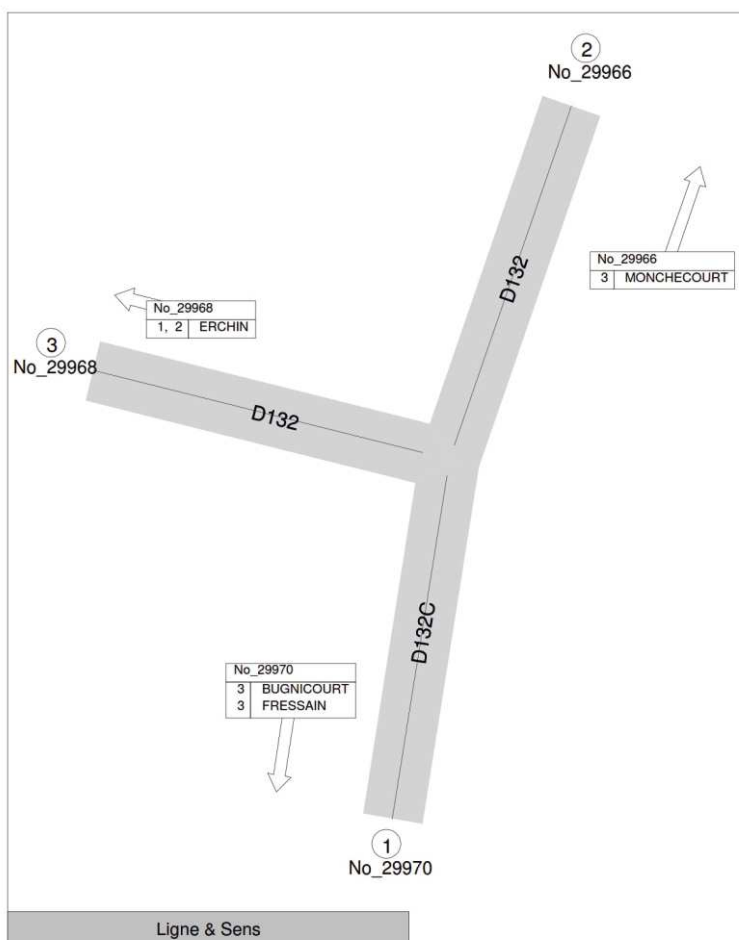
LES LIAISONS

Une liaison est un parcours entre un pôle d'origine et un pôle de destination, déterminé en fonction de ses niveaux de sécurité et de confort par la majorité des véhicules qui doit l'emprunter.



LES FICHES-CARREFOURS

La fiche « carrefour » permet, à partir de l'étude des liaisons entre pôles, de déterminer pour un carrefour, dans chaque direction, les mentions susceptibles d'être signalées dans la couleur correspondante.



1.1 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NOTIONS DE SIGNALISATION

LES MENTIONS

Il s'agit du terme désignant le lieu à signaler : c'est la mention qui sera inscrite sur les panneaux. La mention doit respecter les normes de lettrage.

Lorsque les mentions doivent être écrites en caractères minuscules, seul le début d'un nom propre, et celui des autres noms propres qui peuvent le composer, est écrit en caractères majuscules.

Exemple : cathédrale Notre Dame de Grâce

Cas des panneaux de localisation de type E31 et E32

Ce type de panneaux a pour fonction de porter à la connaissance des usagers de la route le nom d'un hameau ou d'un lieu-dit (E31) ou d'un cours d'eau (E32).

On considère que les noms des hameaux, des lieux-dits et des cours d'eau sont des noms propres. Ces mentions sont écrites en L4 minuscule, type de caractère normalisé, avec la 1^{ère} lettre en majuscule, à l'exclusion des articles (exemple « l'Aa »), sauf s'ils font partie intégrante du nom du lieu-dit (exemple « Le Coucou ») ou du nom du cours d'eau. Les prépositions restent, quant à elles, en minuscules.



Exemple de E31




Exemple de E32

LES IDÉOGRAMMES

Un idéogramme est un signe placé devant une indication de destination pour en faciliter la lecture en supprimant une partie de l'information écrite. L'utilisation des idéogrammes permet de réduire la longueur de la mention à afficher en tout lettre.

L'usage des idéogrammes est réglementé :

- L'idéogramme se substitue à une dénomination générique et ne doit pas être suivi par cette dénomination. Par exemple, l'idéogramme «  » ne doit pas être suivi de la dénomination Aéroport.
- Le nombre d'idéogrammes utilisés est limité à deux par mention et trois par panneau.
- Les idéogrammes ne peuvent être associés à une mention d'agglomération.
- Un idéogramme ne peut, en aucun cas, être caractéristique d'une marque ou d'un groupement à caractère commercial et n'est pas considéré comme un moyen « d'animation » des panneaux de signalisation de direction.
- Seuls les idéogrammes réglementaires peuvent être utilisés.



1.2

LES DÉROGATIONS DÉPARTEMENTALES

1.2 LES DÉROGATIONS DÉPARTEMENTALES

Un nombre conséquent de pôles est recensé sur le territoire du Département du Nord. Si l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière édicte des règles strictes sur le nombre de mentions autorisées sur un ensemble directionnel, des adaptations de certains aspects des textes ont été nécessaires afin de prendre en considération le contexte local.

MENTIONS TOURISTIQUES

1^{ère} dérogation : Cette configuration sera utilisée pour tous les pôles touristiques (niveaux 1, 2 et 3), à proximité :



2^{ème} dérogation : Les pôles touristiques de niveau 1 et 2, de par leur attrait touristique départemental, sont par défaut des pôles classés.

3^{ème} dérogation : Les mentions touristiques sont facilement identifiables grâce au liseré marron des registres.

CAS SPÉCIFIQUES DES ENN (ESPACES NATURELS DU NORD)

Les ENN sont des mentions touristiques ; les registres sont donc à fond blanc, lettrage noir et liseré marron.

Sous la mention, est ajouté systématiquement le sous-titre « Espace Naturel du '+ logo Nord' » en hauteur de caractère Hc-2.



NOMBRE DE MENTIONS SUR UN ENSEMBLE

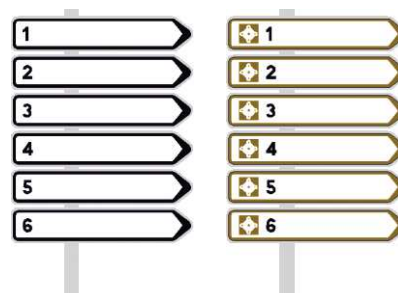
Le nombre de mentions autorisés va être dépassé de manière encadrée par rapport à la réglementation afin de pouvoir répondre aux besoins d'indications locales sur un territoire qui offre un nombre important de services et avec des communes rapprochées.

Pour rappel, le nombre de mentions signalées pour une même direction est limité à 4 pour une même couleur et ne doit pas excéder 6 si l'ensemble comporte plusieurs couleurs.

1^{ère} dérogation : 1 seul bloc couleur

6 mentions de même couleur pour les mentions blanches à liseré noir ou à liseré marron (mentions touristiques)

Attention : bloc Bleu/Vert toujours limité à 4 mentions.

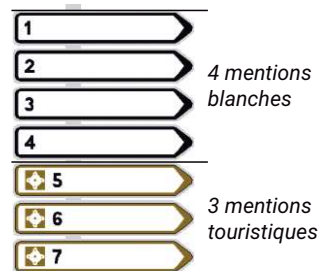
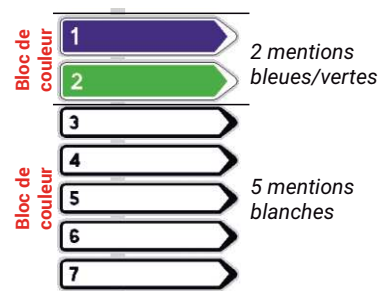
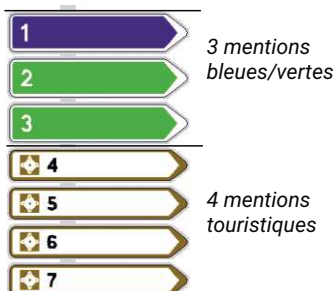
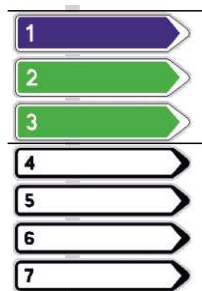


1.2 LES DÉROGATIONS DÉPARTEMENTALES

2^{ème} dérogation : 2 blocs couleurs

Le nombre de mentions est porté à **7 mentions** dans la limite de :

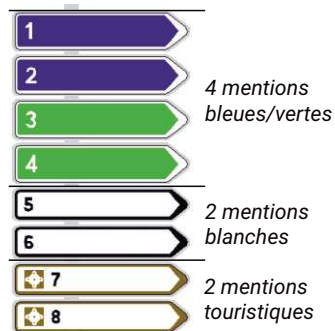
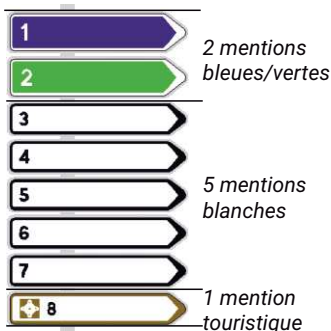
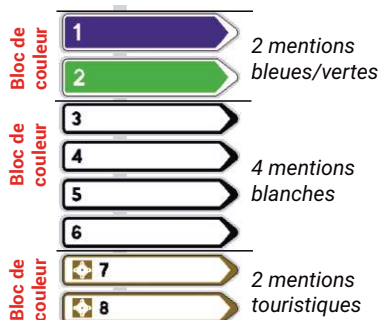
- 4 mentions bleues/vertes ;
- 5 mentions blanches à liseré noir ;
- 5 mentions blanches à liseré marron (mentions touristiques).



3^{ème} dérogation : 3 blocs couleurs

Le nombre de mentions est porté à **8 mentions** dans la limite de :

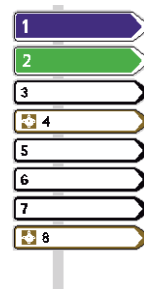
- 4 mentions bleues/vertes ;
- 5 mentions blanches à liseré noir ;
- 5 mentions blanches à liseré marron (mentions touristiques).



ORDRE DES MENTIONS BLANCHES À LISERÉ NOIR ET À LISERÉ MARRON

Les mentions blanches sont traitées indépendamment de la couleur de leur liseré. L'ordre des mentions blanches et des mentions touristiques est alors défini selon deux règles :

- Sont d'abord indiquées les mentions classées, puis les mentions non classées ;
- Est ensuite appliqué un tri par distance décroissante.





1.3

LES PRINCIPES
RETENUS

1.3 LES PRINCIPES RETENUS

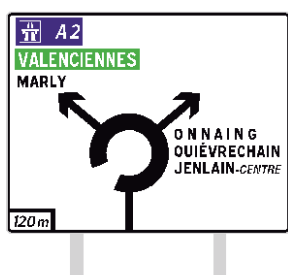
L'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière définit des règles strictes mais donne également des prescriptions sur l'utilisation des panneaux. Afin d'avoir une cohérence de traitement sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de fixer des principes notamment sur les ensembles de pré-signalisation et de confirmation.

LES ENSEMBLES DE PRÉ-SIGNALISATION

La pré-signalisation est effectuée à l'aide de panneaux de type D40. Implantés en amont du point d'échange, ils permettent à l'usager d'effectuer son choix pour emprunter la voie qui le concerne.

Leur utilisation n'est pas systématique et doit intervenir seulement dans des cas définis ci-dessous.

LES PANNEAUX D42b



Hors agglomération, ils sont implantés en amont de tous les giratoires.

En agglomération, ils sont implantés seulement sur :

- les giratoires des rocades s'ils sont situés dans les périmètres agglomérés ;
- les carrefours classés verts.

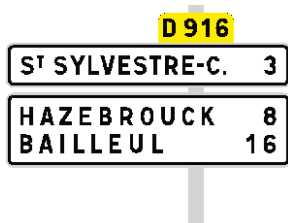
LES PANNEAUX D43



Leur utilisation est limitée aux cas suivants :

- sur les carrefours aménagés (tourne-à-gauche et/ou tourne-à-droite, voie de dégagement, etc). en agglomération et hors agglomération ;
- sur les carrefours avec des mentions classées de niveau 3 et plus, en décroché ;
- sur les carrefours à configuration particulière et pour sécurisation : après un virage, en ligne droite, à vitesse élevée, etc.

LES ENSEMBLES DE CONFIRMATION



La signalisation de confirmation s'effectue à l'aide de panneaux de type D60.

Ils permettent de confirmer les mentions desservies par la route sur laquelle ils sont implantés.

Au vu du nombre important de panneaux à implanter sur le territoire, il est fait le choix de ne pas implanter de panneaux de confirmation.

2

**SIGNALISATION
DIRECTIONNELLE
ET S.I.L.
RÉPARTITION
ET PRISE EN CHARGE**

Nord
Le Département est là →

SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET S.I.L. : RÉPARTITION ET PRISE EN CHARGE

Le Département du Nord s'engage dans une démarche globale de signalisation sur l'ensemble du territoire et souhaite pour cela définir précisément le rôle de chaque gestionnaire de voirie.

- Le Département du Nord prend en charge la signalisation directionnelle de jalonnement, sur la base de la répartition JAL/SIL ci-après, dans son intégralité sur les routes départementales. Sur les intersections avec des voies communales, il prend en charge les ensembles uniquement au point de connexion RD/VC ;
- les communes et intercommunalités peuvent compléter l'information avec la Signalisation d'Information Locale (SIL) mise en place à l'issue d'une étude globale.

C'est bien la superposition de cet ensemble de dispositifs qui offrira une indication complète et efficace.

Les ensembles de signalisation départementaux indiquent exclusivement des mentions répondant aux critères de la présente charte. Les communes ou intercommunalités ne peuvent ajouter des registres sur ces mâts à la seule exception des panneaux de signalisation vélo de type « Dv » et réseau point nœud. Les communes et intercommunalités qui souhaiteraient le faire devront alors formuler une demande de permission de voirie à la Direction de la Voirie du Département en amont de la pose de ces panneaux sur les mâts gérés par le Département. Cet acte administratif gèrera les conditions techniques de mise en œuvre et de maintenance de ces équipements.

Exemple de panneau de signalisation type réseau point nœud



Pour aider l'intercommunalité ou la commune dans ses choix et afin d'assurer la cohérence au niveau du territoire, la présente charte indique la liste des mentions susceptibles d'être signalées.

Cette liste permet de mettre en avant les choix opérés au niveau des mentions et du support choisi pour chaque mention.

● IMPORTANT

Ce n'est pas parce qu'un équipement est signalable qu'il sera signalé. Cela sera conditionné par :

1. La limitation du nombre de mentions sur les ensembles potentiellement concernés ; dans le cas où une mention de jalonnement ne pourrait être signalée, elle pourra l'être en SIL.
2. Le choix de la Collectivité, pour la SIL, de traiter la typologie du pôle.
3. Les conditions de sécurité du site, sa réelle notoriété et sa lisibilité depuis le domaine public.

Dans les tableaux suivants, la colonne intitulée « JAL » correspond au jalonnement pris en charge par le Département du Nord ; la colonne « SIL » à la Signalisation d'Information Locale à la charge des communes et intercommunalités.

Il est précisé que la continuité sur voies communales de la signalisation de jalonnement est à la charge des communes et intercommunalités.

SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET S.I.L. : RÉPARTITION ET PRISE EN CHARGE



Services et équipements signalables	outils à utiliser		Commentaires
	JAL	SIL	
Ensembles résidentiels			
Quartier classé	X		
Quartier non classé	X		
Maison de retraite		X	
Lotissement - Résidence		X	



Activités économiques et commerciales			
Zone d'activité économique (ZAE, ZI, ZA)	X		
Etablissement industriel isolé	Si PL > 100 u/j	Si PL < 100 u/j	Ce seuil peut être modulé pour les pôles importants difficiles d'accès
Centre commercial	Si > 10 000 m ²	Si < 10 000 m ²	Seuils modulés en fonction de la situation dans l'environnement et des demandes des territoires.



Equipements médicaux sociaux			
Centre hospitalier	X		
Clinique	X		
Maison Nord Solidarités - PMI	X		ancien UTPAS
Dispensaire		X	
Centre de sécurité sociale		X	
Centre social		X	
Pharmacie		X	
Maison de santé		X	
Cabinet médical		X	



Equipements publics			
Gendarmerie et Police	X		
Hôtel de ville - Mairie - Hôtel communautaire	X		Mention "hôtel de ville" pour les communes de plus de 5 000 habitants ; en-dessous de ce seuil, mention "mairie"
Centre administratif	X		
Cimetière - Funérarium	X		
Maison Nord Emploi	X		
Service technique : Etat, Région, Département, Commune		X	
Centre des finances publiques		X	
Mairie annexe		X	



Services usuels			
Déchetterie	X		
Station service		X	
Bureau de poste, agence postale communale		X	
Distributeurs automatiques de billets		X	
Toilettes publiques		X	
Lieu de culte (toutes confessions, hors MH)		X	Laissé à l'appréciation de la commune.

SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET S.I.L. : RÉPARTITION ET PRISE EN CHARGE

Services et équipements signalables	outils à utiliser		Commentaires
	JAL	SIL	



Équipements de transports

	Si > 50 places	Si < 50 places	Seuils modulés en fonction de la situation dans l'environnement et des demandes des territoires.
Parc de stationnement			
Emplacement réservé aux gens du voyage	X		
Parking relais et covoiturage	X		
Gare ferroviaire et routière	X		



Équipements d'hébergements et de restauration

	JAL	SIL	
Terrain de camping - Aire de stationnement de camping car	X		
Restaurant (hors vente à emporter)		X	
Hôtel		X	
Chambres d'hôtes		X	
Gîtes et autres lieux d'hébergement avec résa		X	



Équipements scolaires et de formation

	JAL	SIL	
Enseignement supérieur	X		
Lycée	X		
Collège	X		
Centre de formation professionnelle	X		
Ecole primaire, maternelle		X	
Crèche, garde collective, MAM, ...		X	



Sports et loisirs

	JAL	SIL	
Golf	X		
Base de loisirs	si > 100 000 visiteurs	si < 100 000 visiteurs	Seuils modulés en fonction de la situation dans l'environnement et des demandes des territoires.
Stade, complexe sportif	Intérêt Intercommunal	Intérêt Communal	
Gymnase, salle de sport	Intérêt Intercommunal	Intérêt Communal	
Tennis	Intérêt Intercommunal	Intérêt Communal	
Centre équestre	Intérêt Intercommunal	Intérêt Communal	
Forêt, lac, étang	Si > 5 manif.s/an	Si < 5 manif.s/an	Seuils modulés en fonction de la situation dans l'environnement et des demandes des territoires.
Piscine intercommunale	X		
Piscine communale		X	
Stand de tir		X	

SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET S.I.L. : RÉPARTITION ET PRISE EN CHARGE



Services et équipements signalables	outils à utiliser		Commentaires
	JAL	SIL	
Equipements culturels			
Parc des expositions	X		
Conservatoires	X		à rayonnement départemental
MJC, centre culturel		X	
Bibliothèque		X	
Salle des fêtes		X	
Médiathèque	Médiathèques Départementale	Les autres	
Cinéma		X	
Théâtre, auditorium, salle de spectacles	> 500 pl	< 500 pl	Seuils modulés en fonction de la situation dans l'environnement et des demandes des territoires.
Ecole de musique		X	



Éléments du patrimoine culturel et naturel			
Espace naturel sensible inscrit au SDD	X		
Musée ouvert toute l'année, inscrit au SDD	X		
Point de vue inscrit au SDD	X		Si endroit aménagé, sinon panneau CE
De façon générale, tous les sites inscrits au SDD	X		
Offices de tourisme	X		
Espace naturel sensible non inscrit au SDD		X	
Musée non ouverte toute l'année, non inscrit au SDD		X	
Point de départ excursions pédestres		X	
De façon générale, tous les sites non inscrits au SDD		X	
Artisanat d'art		X	
Entreprise du patrimoine vivant		X	Sauf activités non signalables.



Equipements touristiques			
Office de tourisme, syndicat d'initiative	X		
Monument historique et site classé ou inscrit, inscrit au SDD	X		
Espace de loisir, naturel, de découverte, ..., inscrit au SDD	X		
Monument historique et site classé ou inscrit, non inscrit au SDD		X	
Espace de loisir, naturel, de découverte, ..., non inscrit au SDD		X	
Point de vente des produits du terroirs labellisé au travers d'une filière de la Chambre d'Agriculture		X	

Services et équipements non signalables			
Entreprises non isolées			
Artisans			
Commerces (autres que ceux listés ci-avant)			
Professions libérales de façon générale			

3

SIGNALISATION TOURISTIQUE

Nord
Le Département est là →

3.1

LES DIFFÉRENTS PANNEAUX DE JALONNEMENT TOURISTIQUE

3.1 LES DIFFÉRENTS PANNEAUX DE JALONNEMENT TOURISTIQUE

Les panneaux de type H sont utilisés pour animer et guider vers les sites touristiques et culturels. Cette signalisation peut répondre aux besoins de visibilité des structures et des professionnels du tourisme ou de la culture, de découverte et d'accès aux sites et activités, d'homogénéité de la signalétique.

La signalisation touristique assure la fonction de signaler la présence d'un site et/ou jalonneur l'accès jusqu'à ce site.

Les panneaux de type H10 / Promouvoir des lieux et sites à visiter

H11

Château de Flers

H12



H13

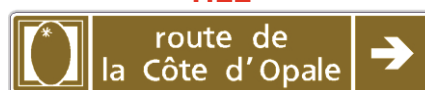


Les panneaux de type H20 / Présignaler et localiser des itinéraires vers des sites d'intérêts et de découverte

H21



H22

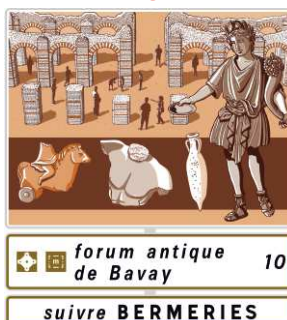


Les panneaux de type H30 / Donner la direction vers les sites culturels et touristiques

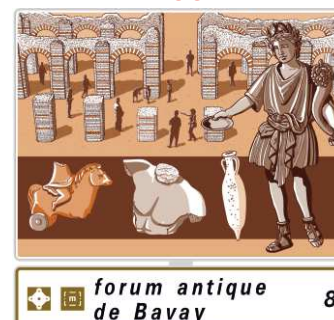
H31



H32



H33



Les panneaux de type D20 / Guider à proximité des sites culturels et touristiques





3.2

HIÉRARCHISATION
DES PÔLES
TOURISTIQUES

3.2 HIÉRARCHISATION DES PÔLES TOURISTIQUES

Des critères de classement ont été définis afin de mettre en valeur les éléments les plus remarquables et d'assurer une équité et un équilibre entre les différentes dimensions du patrimoine, les typologies d'équipements et de sites signalés.

Cette hiérarchisation définit un type de panneau. Cependant, les pôles de niveau 1 et 2 pourront également être signalés à l'aide de panneaux de type D21 à proximité du point d'aboutissement.

NIVEAU 1 PÔLES STRUCTURANTS

Panneaux
de type H32/H33

48 pôles



NIVEAU 2 PÔLES MAJEURS

Panneaux
de type H31

125 pôles



NIVEAU 3 PÔLES DÉPARTEMENTAUX

Panneaux
de type D21

344 pôles



NIVEAU 4 PÔLES LOCAUX

Panneaux
de type S.I.L.

295 pôles



3.3

CRITÈRES DE CLASSEMENT DES PÔLES TOURISTIQUES

3.3 CRITÈRES DE CLASSEMENT DES PÔLES TOURISTIQUES

Trois critères de classement ont été définis :

- La fréquentation
- L'accessibilité
- L'attractivité

Pour chaque critère, des sous-critères sont arrêtés pour lesquelles un nombre de points est affecté (premier niveau d'évaluation). Le nombre de points obtenus pour les trois critères est pondéré (second niveau d'évaluation) afin d'obtenir une note sur 100.

UNE GRILLE D'ÉVALUATION À 2 NIVEAUX :

● PREMIER NIVEAU

	25 POINTS	50 POINTS	75 POINTS	100 POINTS
FRÉQUENTATION	< 10 000 ou fréquentation faible	de 10 000 à 50 000 ou fréquentation moyenne	de 50 000 à 100 000 ou fréquentation importante	plus de 100 000 ou très haute fréquentation
ACCESSIBILITÉ	ouverture ponctuelle	ouverture estivale	accueil personnalisé avec ouverture estivale, le week-end ou à la demande hors-saison	ouverture 10 mois ou plus dans l'année
ATTRACTIVITÉ	cité dans 1 guide ou 0 manifestation par an	1 étoile ou 1 à 2 manifestations par an	de 1 à 2 étoiles ou cité dans 2 guides ou 3 à 5 manifestations par an	de 3 à 4 étoiles ou cité dans 3 guides ou plus de 5 manifestations par an

● SECOND NIVEAU

Les points obtenus par critère sont pondérés comme suit :

- La fréquentation : nombre de points x 0,4
- L'accessibilité : nombre de points x 0,2
- L'attractivité : nombre de points x 0,4

Chaque site obtient une note sur 100.

Les sites sont alors classés en quatre niveaux selon la note obtenue à l'issue des deux niveaux d'évaluation :

- Niveau 1 : note comprise entre 76 et 100
- Niveau 2 : note comprise entre 51 et 75
- Niveau 3 : note comprise entre 26 et 50
- Niveau 4 : note comprise entre 0 et 25

3.3 CRITÈRES DE CLASSEMENT DES PÔLES TOURISTIQUES

LES EXCEPTIONS À LA RÈGLE

Certaines catégories de sites sont traitées différemment afin de prendre en compte la spécificité de certains pôles et d'avoir un traitement cohérent.

● NIVEAU ATTRIBUÉ PAR DÉFAUT POUR CERTAINES CATÉGORIES

CATÉGORIE	NIVEAU
Camping	3
Office de Tourisme	2
Bureau d'information touristique	2
Golf	3

● NIVEAU ATTRIBUÉ SELON L'ATTRACTIVITÉ POUR LES ÉTANGS, LES LACS ET LES FORÊTS

CATÉGORIE	ATTRACTIVITÉ				
	Non cité dans les guides Aucune manifestation	Cité dans 1 guide ou 0 manifestation par an	1 étoile ou 1 à 2 manifestations par an	1 à 2 étoiles ou cité dans 2 guides ou 3 à 5 manifestations par an	3 à 4 étoiles ou cité dans 3 guides ou + de 5 manifestations par an
Étang	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 3
Lac	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 3
Forêt	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 3

● NIVEAU ATTRIBUÉ SELON LE NOMBRE DE PLACES POUR LES SALLES DE SPECTACLE, SALLES DE CONCERT ET AUDITORIUMS

CATÉGORIE	NOMBRE DE PLACES	NIVEAU
Salle de spectacle	Plus de 500 places	3
	Moins de 500 places	4
Salle de concert	Plus de 500 places	3
	Moins de 500 places	4
Auditorium	Plus de 500 places	3
	Moins de 500 places	4

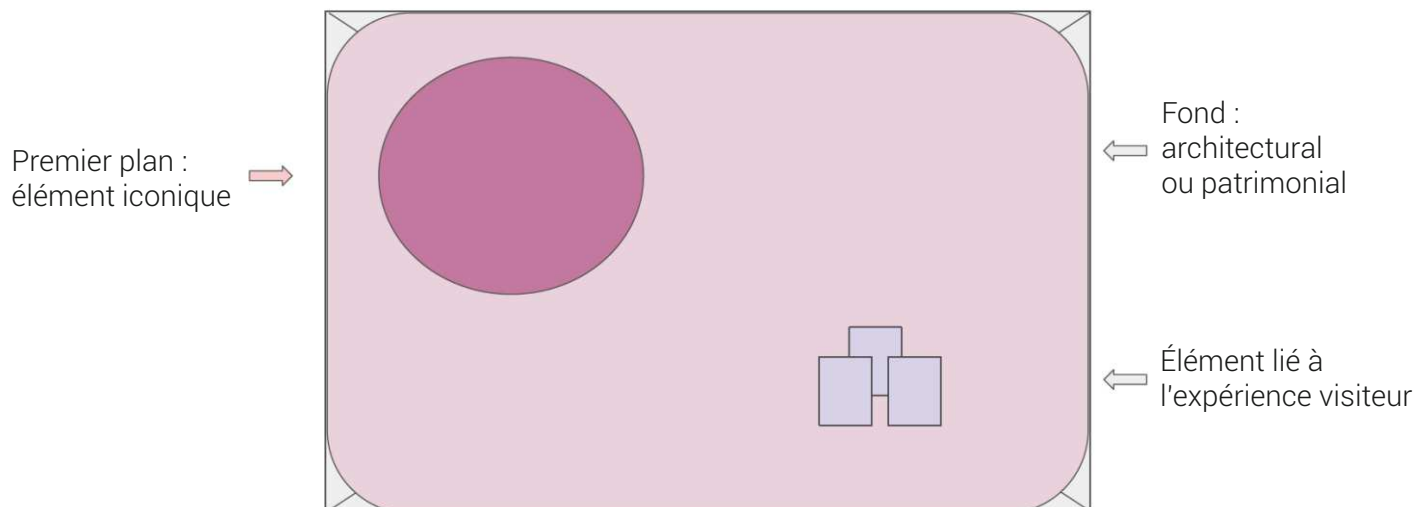


3.4

CHARTRE GRAPHIQUE
DES VISUELS
POUR H32 ET H33

3.4 CHARTE GRAPHIQUE DES VISUELS POUR H32 ET H33

Détermination du principe :



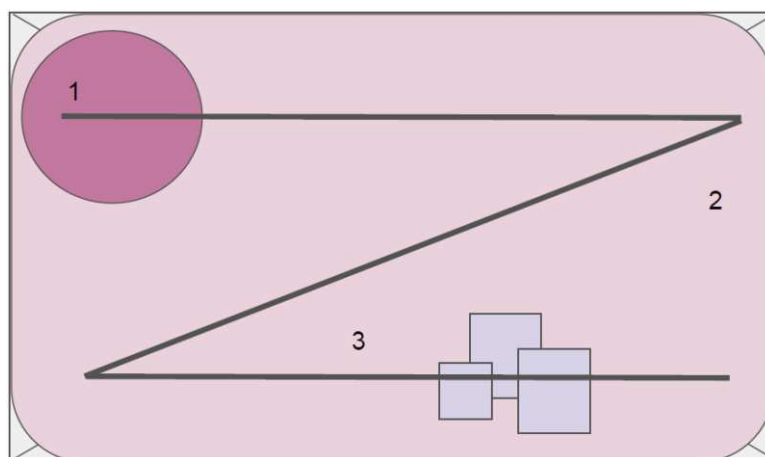
Nous avons choisi de disposer les éléments de telle manière à créer une lecture en Z qui rendra les informations du panneaux très **rapidement compréhensibles** et **facilement lisibles**.

L'automobiliste repère en premier lieu **l'élément iconique**, le plus notoire, celui qui l'interpelle (Jupiter pour le Forum Romain ou encore l'épi de façage pour le Musverre...).

Puis son regard se pose par la suite en haut à droite du panneau. Il comprend donc rapidement la typologie de lieu (bâtiment architectural, forêt, musée..).

Enfin l'oeil termine sa trajectoire par **l'expérience client** à savoir : un couple qui fait du vélo, une famille qui se balade dans les allées du musée etc.

Composition des panneaux



Le sens naturel de lecture va de la gauche vers la droite et de haut en bas en formant un " Z " tout comme le sens de lecture avec lequel nous avons appris à lire.

4

LES RÈGLES DE FINANCEMENT ET LES COMPÉTENCES

Nord

Le Département est là →

4. LES RÈGLES DE FINANCEMENT ET LES COMPÉTENCES

La signalisation routière est implantée sur le domaine public routier. Les équipements de signalisation sont implantés sur les abords de la chaussée. Sauf convention particulière, chaque gestionnaire de réseau est responsable des équipements de signalisation implantés sur son domaine.

Tout projet d'implantation ou modification de la signalisation par une collectivité ou organisation autre que le gestionnaire doit, en fonction du statut de la voie, faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du gestionnaire concerné : État, Département, commune ou EPCI selon le domaine d'implantation du dispositif de signalisation.

Il est important de noter que, le Département du Nord prend en charge la signalisation directionnelle dans son intégralité sur le réseau départemental d'après la répartition JAL/SIL définie dans la présente charte ; ce dernier assure alors la maîtrise d'ouvrage.

Les équipements de signalisation installés par le Département respectent un cahier des charges commun à l'ensemble du territoire afin d'avoir une cohérence et une harmonie de traitement.

Certaines communes ont fait le choix d'un matériel autre, plus qualitatif, notamment en zone urbaine (mâts et/ou dos des registres laqués, registres en caisson, etc) : ce choix génère un surcoût.

Afin de respecter les choix esthétiques de ces collectivités, le Département du Nord prendra cette plus-value à sa charge **seulement lorsque les modifications faites sont à son initiative.**

● IMPORTANT

Certaines demandes peuvent entraîner la modification du Schéma Directeur Départemental et donc des équipements départementaux de signalisation.

Dans ce cas, **le coût résultant de ces demandes sera à la charge du demandeur.**

Exemples de demandes pouvant entraîner la modification du Schéma Directeur :

- mise en place d'une limitation de tonnage
- modification du plan de circulation

4. LES RÈGLES DE FINANCEMENT ET LES COMPÉTENCES

Hors convention particulière

TYPE DE MENTION SIGNALÉE	RÉSEAU D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF		
	RÉSEAU NATIONAL	RÉSEAU DÉPARTEMENTAL	RÉSEAU COMMUNAL
DIRECTIONNELLE			
Pose initiale	État	CD du Nord	Commune ou EPCI
Surveillance	Direction Interdépartementale des Routes	Agences Routières Départementales ou Arrondissement Routiers Départementaux	Services Techniques Municipaux ou Intercommunaux
Entretien / Maintenance¹ (nettoyage, débroussaillage)	Direction Interdépartementale des Routes	Agences Routières Départementales ou Arrondissement Routiers Départementaux	Services Techniques Municipaux ou Intercommunaux
Remplacement (équipement accidenté ou vétuste)	État	CD du Nord	Services Techniques Municipaux ou Intercommunaux
SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE ET TOURISTIQUE DE NIVEAU 4 (SIL)²			
Pose initiale		Commune ou EPCI	Commune ou EPCI
Surveillance		Commune ou EPCI	Commune ou EPCI
Entretien / Maintenance (nettoyage, débroussaillage)		Commune ou EPCI	Commune ou EPCI
Remplacement (équipement accidenté ou vétuste)		Commune ou EPCI	Commune ou EPCI
TOURISTIQUE DE NIVEAUX 1 À 3			
Pose initiale	CD du Nord ³	CD du Nord	Commune ou EPCI
Surveillance	Direction Interdépartementale des Routes	Agences Routières Départementales ou Arrondissement Routiers Départementaux	Services Techniques Municipaux ou Intercommunaux
Entretien / Maintenance (nettoyage, débroussaillage)	CD du Nord	CD du Nord	Services Techniques Municipaux ou intercommunaux
Remplacement (équipement accidenté ou vétuste)	CD du Nord	CD du Nord	Commune ou EPCI

¹ Pour la maintenance évolutive, voir chapitre 2 de la présente charte.

² Voir annexe 3 de la présente charte (charte SIL)

³ Avec accord explicite de la D.I.R.

5

SPÉCIFICITÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

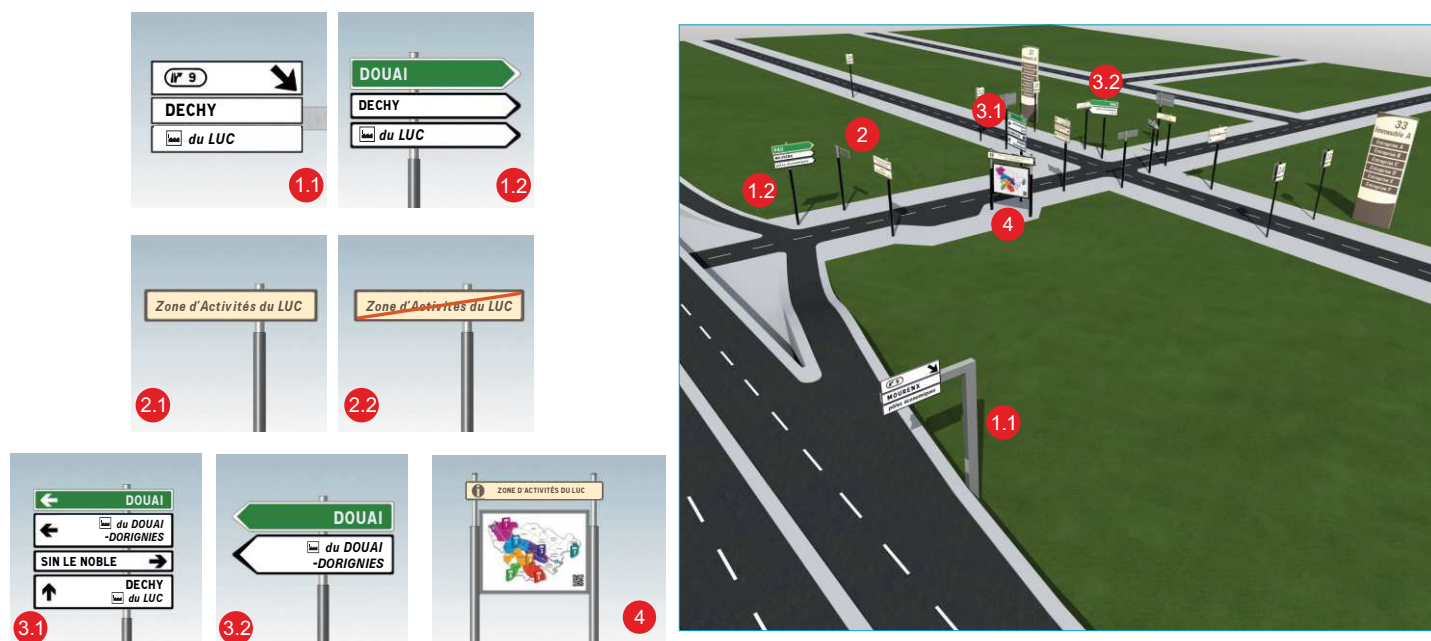
Nord

Le Département est là →

5. SPÉCIFICITÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

Les Zones d'Activités sont des espaces à part entière qui nécessitent la prise en compte de leur spécificité. Une réflexion a donc été menée et les solutions à mettre en œuvre constituent un chapitre spécifique de la présente charte.

Techniquement, plusieurs outils peuvent être mis en place :



1. LE JALONNEMENT DE PROXIMITÉ (1.1 et 1.2)

Depuis les grands axes, une signalisation routière guide le visiteur vers les entrées de la Zone d'Activités.

2. LES ENTRÉES / SORTIES DE LA ZONE (2.1 et 2.2)

Chaque entrée et sortie est repérée par un panneau.

3. LE JALONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANT LA ZONE D'ACTIVITÉS (3.1 et 3.2)

Les gros pôles générateurs sont signalés avec une présignalisation avant les intersections, et par des anneaux directionnels aux intersections.

4. LE POINT D'INFORMATION (4)

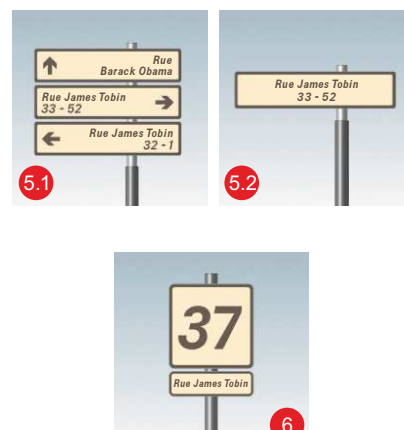
A chaque entrée matérialisée est associé un point d'information. Si nécessaire, un jalonnement assure le guidage vers le Relais d'Information Service (RIS).

Le RIS permet de se repérer sur un plan d'ensemble et d'établir la relation entreprise - rue - secteur.

Une aire de stationnement est aménagée pour permettre la lecture du RIS sans occasionner de gêne pour la circulation.

Le RIS est éclairé par un bandeau lumineux ou situé sous un appareil d'éclairage public.

5. SPÉCIFICITÉS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS



5. LE REPÉRAGE DES RUES (5.1 et 5.2)

Avant chaque intersection, un présignal indique les voies situées en aval. A l'intersection, sont implantés des panneaux indicateurs de rues, de taille supérieure à la normale pour être parfaitement visible. Une seule plaque de rue à droite de la voie concernée pour chaque intersection.

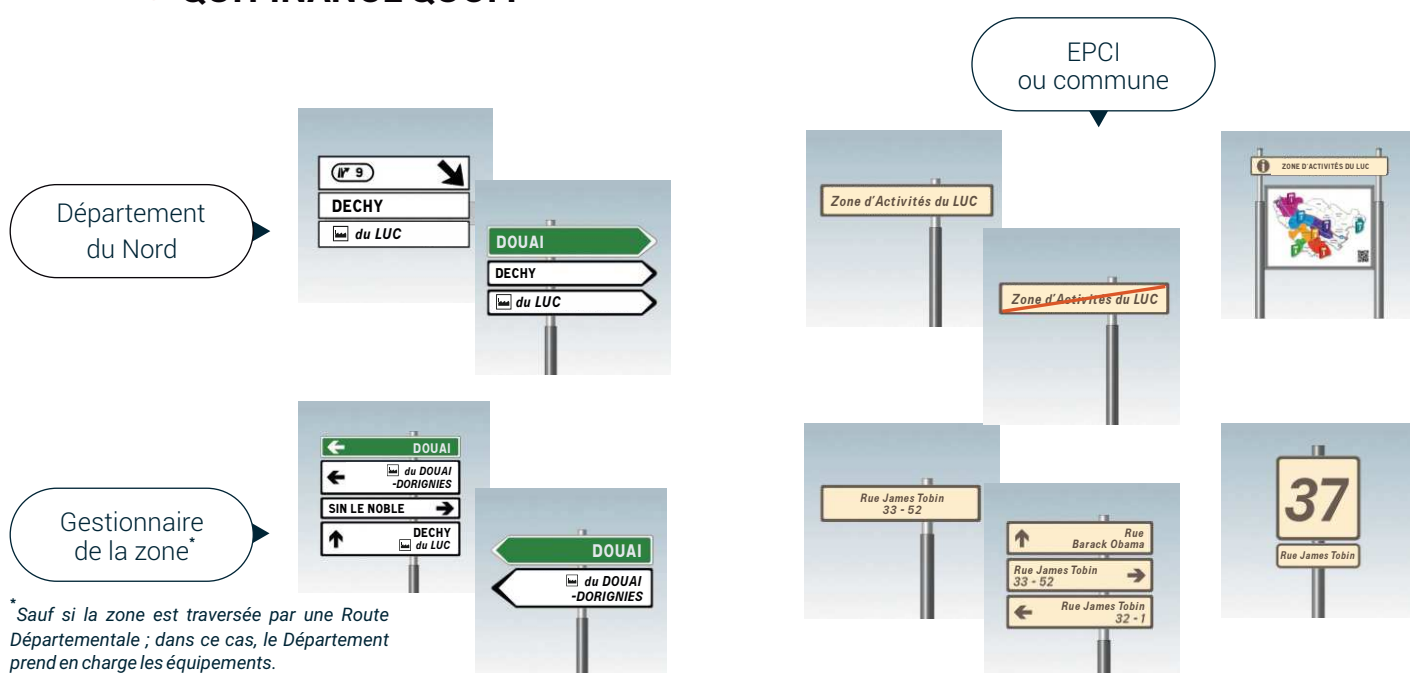
6. LES NUMÉROS DES ADRESSES (6)

Chaque entreprise est repérée par son numéro sur un panneau double face de taille importante, implanté perpendiculairement à la rue.

7. L'ENTREPRISE OU IMMEUBLE D'ENTREPRISES

L'entreprise est invitée à se signaler par un mobilier spécifique, comme par exemple avec un totem qui est illustré sur le schéma de situation ci-avant.

● QUI FINANCE QUOI ?



6

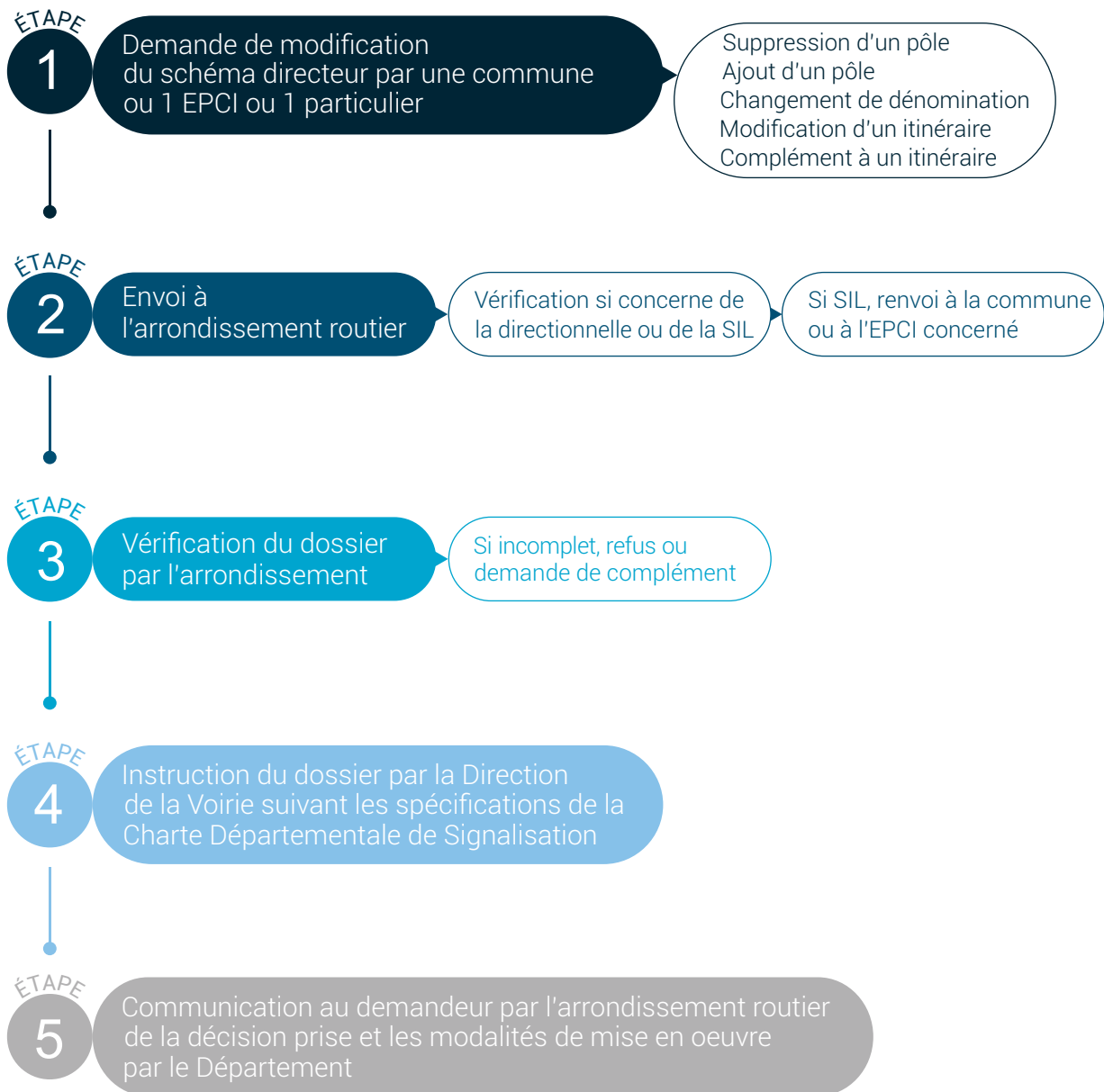
MODIFICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR

Nord
Le Département est là →

6.1

DEMANDE
DE MISE À JOUR DU
SCHÉMA DIRECTEUR :
PROCÉDURE

6.1 DEMANDE DE MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR : PROCÉDURE



6.2

DEMANDE
DE MISE À JOUR DU
SCHÉMA DIRECTEUR :
FORMULAIRE

6.2 DEMANDE DE MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR : FORMULAIRE

LE DEMANDEUR

Particulier

Collectivité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : Courriel :

LE BÉNÉFICIAIRE (si différent du demandeur)

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : Courriel :

NATURE DE LA DEMANDE (cocher la ou les cases correspondant à votre demande)

Nouveau site, équipement ou activité à signaler

Signalisation d'un site, équipement ou activité à compléter

Site, équipement ou activité à supprimer

Changement de dénomination du site

Signalisation d'un site, équipement ou activité à modifier

Le site, équipement ou activité a déménagé

Le plan de circulation a été modifié

Autre :

INFORMATIONS SUR LE PÔLE (site, équipement ou activité à signaler)

Nom du pôle :

Catégorie du pôle :

Ensembles résidentiels

Equipements médicaux sociaux

Services usuels

Sports de loisirs

Equipements culturels

Equipements scolaires et de formation

Activités économiques et commerciales

Equipements publics

Equipements de transports

Equipements d'hébergements et de restauration

Eléments du patrimoine culturel et naturel

Equipements touristiques (**remplir l'encadré ci-après**)

A remplir si équipement touristique

Fréquentation

< 10 000 ou fréquentation faible

de 10 000 à 50 000 ou fréquentation moyenne

de 50 000 à 100 000 ou fréquentation importante

plus de 10 000 à 50 000 ou très forte fréquentation

Attractivité

cité dans 1 guide ou 0 manifestation / an

1 étoile ou 1 à 2 manifestations / an

de 1 à 2 étoiles ou cité dans 2 guides ou 3 à 5 manif. / an

de 3 à 4 étoiles ou cité dans 3 guides ou + de 5 manif. / an

Accessibilité

ouverture ponctuelle

ouverture estivale

accueil personnalisé avec ouverture estivale, le W.E. ou à la demande hors-saison

ouverture 10 mois ou plus dans l'année

PIÈCES À FOURNIR

Plan de localisation précis du pôle

Plan de circulation modifié

Nouvel itinéraire ou itinéraire modifié souhaité à tracer sur plan

Si équipement touristique, éléments laissés à l'appréciation pour juger de la qualité du site

Tout autre élément jugé opportun par le demandeur et/ou le bénéficiaire pour l'instruction de la demande



A

ANNEXES

Nord

Le Département est là →

Agglomération / Celle-ci correspond à un espace sur lequel sont « groupés des immeubles bâtis rapprochés » et dont les entrées et sorties sont matérialisées par des panneaux réglementaires (EB10 et EB20) indiquant le nom de l'agglomération.

Commune / Le point d'aboutissement du jalonnement routier est représenté par la partie agglomérée du chef-lieu de la commune ou, à défaut, par l'immeuble abritant la Mairie.

Enseigne / Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Diagrammatique / Un panneau diagrammatique est un panneau de présignalisation de carrefour complexe ; il informe les usager des différentes directions qu'il peut emprunter dans le prochain carrefour qu'il va rencontrer.

Ensemble de signalisation / Un ensemble est composé d'un ou plusieurs registres (ou lames), parfois d'un ou plusieurs panonceaux, indiquant la direction et d'un support. Chaque ensemble de signalisation de direction obéit à des contraintes réglementaires précises : dimensions, couleur et lettrage des panneaux, résistance du support, caractéristiques des massifs d'ancrage, ... en fonction de la superficie des panneaux.

Idéogramme / Signe placé devant une indication de destination, afin d'en caractériser le genre. Par exemple, idéogramme des monuments protégés, idéogramme des sites protégés, ...

Lame directionnelle / Synonyme de panneau directionnel. S'applique toutefois plutôt aux ensembles de Signalisation d'Information Locale (SIL), du fait de ses dimensions plus petites.

Liaison (définition réglementaire) / Parcours orienté d'un pôle classé vers un autre pôle classé. Il n'y a donc pas de liaison entre pôles non classés. Par extension et dans le cas de la signalisation communale, on considère qu'une liaison (le mot «jalonnement» est également utilisé) correspond à un parcours orienté vers un pôle depuis un autre pôle ou un carrefour.

Listel / Trait d'épaisseur variable encadrant les indications portées sur un panneau de direction ou une lame directionnelle.

Logotype / Dessin évoquant une entité quelconque, avec idée de marque ou de signature. Par exemple, logotype d'un Département, logotype d'un itinéraire touristique, ...

Mât / Support cylindrique permettant de fixer les registres de signalisation.

Maître d'Ouvrage / Personne physique ou morale pour le compte duquel des travaux sont réalisés.

Maître d'œuvre / Personne physique ou morale assurant le suivi opérations pour le compte du maître d'ouvrage.

Mention / Inscription littérale d'un nom de lieu ou de service (cf. «pôle»).

Panneau de direction / Plaque de métal de dimensions variables supportant les lettres composant les mentions et les chiffres indiquant les km. Il est rectangulaire ou se termine en forme de flèche; de couleur bleue, verte, blanche ou jaune.

Panneau de localisation (type E) / Implanté sur les axes routiers à proximité d'un point singulier (cours d'eau, forêt, ouvrage d'art, hameau, entrée de zone, de département, de région ...) ce panneau permet à l'utilisateur de se repérer et, en constituant l'aboutissement du jalonnement, de lui faire connaître son arrivée à destination.

Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération (modèles EB10 et EB20) / Ils marquent sur le territoire les limites d'une agglomération au sens du Code de la route et jouent donc un rôle de début et fin de prescription pour ce qui concerne les règles de conduite automobile.

Panonceau / De longueur identique au panneau d'indication (CE) auquel il est couplé, mais de hauteur réduite, le panonceau accompagne celui-ci pour indiquer soit une direction à suivre, soit une manœuvre à effectuer, soit un nom de lieu, soit une distance à parcourir.

Pictogramme / Dessin évoquant une activité, un service, un équipement, sans évocation de marque commerciale ou de signature.

Pôle / Tout lieu ou service pouvant donner lieu à une mention. Un «lieu» peut être une agglomération, un quartier, une zone d'activité économique, un monument ou site touristique, ... Un «service» représente l'endroit où se déroule une activité spécifique. Les pôles sont classés (à partir d'un certain nombre de critères objectifs) selon leur importance de I à V; les pôles peu importants sont dits non classés.

Préenseigne / Constitue une préenseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Préenseigne dérogatoire / Dispositif d'information implanté hors agglomération qui indique soit la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité utile aux personnes en déplacement, liée à des services publics ou d'urgence, relative à la fabrication ou la vente de produits locaux, soit la présence d'un monument ou site protégé ouvert au public. La préenseigne est dite «dérogatoire» parce qu'implantée hors agglomération. Les préenseignes dérogatoires obéissent à des prescriptions strictes pour ce qui concerne leurs caractéristiques, leur nombre et leur implantation.

Publicité / Constitue une publicité, à l'exclusion de l'enseigne et de la préenseigne, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention. Les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscription, forme ou image étant assimilées à des publicités.

Registre / Synonyme de panneau ou de lame.

Réseau principal / Est constitué par les voies supportant un fort trafic sur un territoire. Il intègre essentiellement les routes nationales et les principales routes départementales mais il faut également tenir compte des réalités économiques locales.

Arrondissement	EPCI	Nom du pôle	Niveau de classement
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ABSCON	1
Douais	CC Pévèle Carembault	AIX EN PÉVÈLE	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	ANHIERS	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	ANICHE	2'
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	ANOR	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ANZIN	2
Douais	CA Douaisis Agglo	ARLEUX	1
Dunkerque	CU de Dunkerque	ARMBOUTS CAPPEL	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	ARNÈKE	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ARTRES	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ASSEVENT	1
Douais	CC Pévèle Carembault	ATTICHES	1
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	AUBERCHICOURT	1
Douais	CA Douaisis Agglo	AUBIGNY AU BAC	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	AUBRY DU HAINAUT	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	AUBY	2'
Douais	CC Pévèle Carembault	AUCHY LEZ ORCHIES	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	AULNOY LEZ Valenciennes	2'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	AULNOYE-AYMERIES	2
Douais	CC Pévèle Carembault	AVELIN	1
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	AVESNELLES	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	AVESNES LE SEC	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	AVESNES LES AUBERT	2'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	AVESNES S/ HELPE	2'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	BACHANT	1
Douais	CC Pévèle Carembault	BACHY	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BAILLEUL	2
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	BAVAY	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BAVINCHOVE	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	BEAUFORT	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	BEAUVOIS EN CAMBRÉSIS	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	BELLAING	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	BELLIGNIES	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	BERGUES	2'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	BERLAIMONT	1
Cambrai	CC du Pays Solesmois	BERMERAIN	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	BERSÉE	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	BERTRY	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	BÉTHENCOURT	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	BEUVRAGES	2'
Douais	CC Pévèle Carembault	BEUVRY LA FORÊT	1
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	BIERNE	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BLARINGHEM	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BOESCHEPE	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BOËSEGHEM	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	BOLLEZEELE	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	BOUCHAIN	2'
Dunkerque	CU de Dunkerque	BOURBOURG	2'
Douais	CC Pévèle Carembault	BOURGHELLES	1'

Arrondissement	EPCI	Nom du pôle	Niveau de classement
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	BOUSIES	1
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	BOUSSOIS	1
Douais	CC Pévèle Carembault	BOUVIGNIES	1'
Dunkerque	CU de Dunkerque	BRAY-DUNES	2'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	BROUCKERQUE	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	BRUAY S/ L'ESCAUT	2
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	BRUILLE LEZ MARCHIENNES	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	BRUILLE St-AMAND	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	BRUNÉMONT	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	BUGNICOURT	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	BUSIGNY	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	CAËSTRE	1
Cambrai	CA Cambrai	CAMBRAI	3
Douais	CC Pévèle Carembault	CAMPHIN EN CAREMBAULT	1
Douais	CC Pévèle Carembault	CAMPHIN EN PÉVÈLE	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	CANTIN	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	CAPPELLE EN PÉVÈLE	1
Dunkerque	CU de Dunkerque	CAPPELLE LA GRANDE	2
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	CAPPELLE-BROUCK	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CARNIÈRES	1'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	CARTIGNIES	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	CASSEL	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	LE CATEAU CAMBRÉSIS	2
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CATILLON S/ SAMBRE	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CAUDRY	2
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	CHÂTEAU L'ABBAYE	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CLARY	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	COLLERET	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	CONDÉ S/ L'ESCAUT	2'
Dunkerque	CU de Dunkerque	COUDEKERQUE-BRANCHE	2
Douais	CA Douaisis Agglo	COURCHELLETES	1
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	COUSOLRE	1
Douais	CC Pévèle Carembault	COUTICHES	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	CRESPIN	1
Cambrai	CA Cambrai	CRÈVECŒUR S/ L'ESCAUT	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	CUINCY	2'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	CURGIES	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	CYSOING	2'
Douais	CA Douaisis Agglo	DECHY	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DENAIN	3'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	DOMPIERRE S/ HELPE	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	DOUAI	4'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DOUCHY LES MINES	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	LE DOULIEU	1'
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	4
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	ÉCAILLON	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	EECKE	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ÉLESMES	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	ENGLFONTAINE	1'

Arrondissement	EPCI	Nom du pôle	Niveau de classement
Douais	CC Pévèle Carembault	ENNEVELIN	1
Douais	CA Douaisis Agglo	ERCHIN	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	ERRE	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ESCAUDAIN	2'
Cambrai	CA Cambrai	ESCAUDŒUVRES	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ESCAUTPONT	2'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	ESQUELBEQ	1
Douais	CA Douaisis Agglo	ESQUERCHIN	1'
Dunkerque	CC Flandres Lys	ESTAIRE	2'
Douais	CA Douaisis Agglo	ESTRÉES	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ESTREUX	1'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	ÉTRÉUNGT	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	FAMARS	1
Douais	CA Douaisis Agglo	FAUMONT	1
Douais	CA Douaisis Agglo	FÉCHAIN	1
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	2'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	FELLERIES	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	FENAIN	2'
Douais	CA Douaisis Agglo	FÉRIN	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FERRIÈRE LA GRANDE	2'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FERRIÈRE LA PETITE	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	FLERS EN ESCREBIEUX	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	FLÊTRE	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	FLINES LÈS MORTAGNE	1'
Douais	CA Douaisis Agglo	FLINES LEZ RACHES	2'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	FONTAINE AU PIRE	1'
Cambrai	CA Cambrai	FONTAINE NOTRE DAME	1
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	FOURMIES	2
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	FRESNES S/ ESCAUT	2'
Douais	CA Douaisis Agglo	FRESSAIN	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	GENECH	1
Dunkerque	CU de Dunkerque	GHYVELDE	1
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	GLAGEON	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	GODEWAERSVELDE	1
Douais	CA Douaisis Agglo	GŒULZ.I.N	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	GOGNIES CHAUSSÉE	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	GOMMEGNIES	1
Douais	CC Pévèle Carembault	GONDECOURT	2'
Dunkerque	CC Flandres Lys	LA GORGUE	2'
Cambrai	CA Cambrai	GOUZEACOURT	1'
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRAND FORT PHILIPPE	2'
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRANDE SYNTHÉ	2
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRAVELINES	2
Douais	CA Douaisis Agglo	GUESNAIN	2'
Douais	CA Douaisis Agglo	HAMEL	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HASNON	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HASPRES	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HAULCHIN	1
Cambrai	CC du Pays Solesmois	HAUSSY	1

Arrondissement	EPCI	Nom du pôle	Niveau de classement
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	HAUTMONT	2
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HAVELUY	1
Dunkerque	CC Flandres Lys	HAVERSKERQUE	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HAZEBROUCK	3'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HÉLESMES	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	HERGNIES	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HÉRIN	1
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	HERZEELE	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	HOLQUE	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	HON HERGIES	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HONDEGHEM	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	HONDSCHOOTE	2'
Cambrai	CA Cambrai	HONNECOURT S/ ESCAUT	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HORDAIN	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	HORNAING	1
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	HOUDAIN LEZ BAVAY	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HOUTKERQUE	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	HOYMILLE	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	INCHY	1'
Cambrai	CA Cambrai	IWUY	1
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	JENLAIN	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	JEUMONT	2
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	JOLIMETZ	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	KILLEM	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LA LONGUEVILLE	1
Douais	CA Douais Agglo	LALLAING	2'
Douais	CA Douais Agglo	LAMBRES LEZ DOUAI	2'
Douais	CC Pévèle Carembault	LANDAS	1
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LANDRECIÉS	2'
Douais	CA Douais Agglo	LAUWIN PLANQUE	1
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LE QUESNOY	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	LECELLES	1
Douais	CA Douais Agglo	LÉCLUSE	1'
Dunkerque	CU de Dunkerque	LEFFRINCKOUCHE	2'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LEVAL	1
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	LEWARDE	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	LIEU St-AMAND	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	LIGNY EN CAMBRÉSIS	1
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	LOFFRE	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	LOOBERGHE	1'
Dunkerque	CU de Dunkerque	LOON PLAGÉ	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	LOURCHES	1
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LOUVIGNIES QUESNOY	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	LOUVIL	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	2'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	MAING	1
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MAIRIEUX	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	MARCHIENNES	2'
Cambrai	CA Cambrai	MARCOING	1

Arrondissement	EPCI	Nom du pôle	Niveau de classement
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	MARESCHES	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	MARETZ	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	MARLY	2
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	MAROILLES	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MARPENT	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	MARQUETTE EN OSTREVENT	1'
Cambrai	CA Cambrai	MASNIÈRES	1
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	MASNY	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	MASTAING	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	4'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	MAULDE	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	MÉRIGNIES	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	MERRIS	1'
Dunkerque	CC Flandres Lys	MERVILLE	2
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	MÉTEREN	1
Douais	CC Pévèle Carembault	MONCHEAUX	1
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	MONCHECOURT	1
Douais	CC Pévèle Carembault	MONS EN PÉVÈLE	1
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	MONTIGNY EN OSTREVENT	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	MORBECQUE	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	MORTAGNE DU NORD	1
Douais	CC Pévèle Carembault	MOUCHIN	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NEUF BERQUIN	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	NEUF MESNIL	1'
Cambrai	CA Cambrai	NEUVILLE-ST-RÉMY	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	NEUVILLE S/ ESCAUT	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	NEUVILLY	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NIEPPE	2'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	NIEURLET	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	NIVELLE	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	NOMAIN	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NOORDPEENE	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	NOYELLES S/ SELLE	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ODOMEZ	1'
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	OHAIN	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ONNAING	2'
Douais	CC Pévèle Carembault	ORCHIES	2'
Douais	CC Pévèle Carembault	OSTRICOURT	2'
Cambrai	CA Cambrai	PAILLEN COURT	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	PECQUENCOURT	2'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	PETITE FORÊT	2'
Douais	CC Pévèle Carembault	PHALEMPIN	2'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	PITGAM	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	POIX DU NORD	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	POMMEREUIL	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	PONT À MARCQ	1
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	PONT S/ SAMBRE	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	PRÉSEAU	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	PREUX AU BOIS	1'

Arrondissement	EPCI	Nom du pôle	Niveau de classement
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	PRISCHES	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	PROUVY	1
Cambrai	CA Cambrai	PROVILLE	1
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	QUAËDYPRE	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	QUAROUBLE	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	QUÉRÉNAING	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	QUIÉVRECHAIN	2'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	QUIÉVY	1
Douais	CA Douaisis Agglo	RÂCHES	1
Cambrai	CA Cambrai	RAILLEN COURT STE OLLE	1
Douais	CA Douaisis Agglo	RAIMBEAUCOURT	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	RAISMES	2
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	RECQUIGNIES	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	RENESECURE	1
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	REXPOËDE	1
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	RIEULAY	1'
Cambrai	CA Cambrai	RIEUX EN CAMBRÉSIS	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	RCEULX	1
Douais	CA Douaisis Agglo	ROOST-WARENDIN	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ROSULT	1
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ROUSIES	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	RUBROUCK	1'
Cambrai	CA Cambrai	LES RUES DES VIGNES	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	RUMEGIES	1'
Cambrai	CA Cambrai	RUMILLY EN CAMBRÉSIS	1'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	SAINS DU NORD	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ST-AMAND LES EAUX	3'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	ST-AUBERT	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	ST-HILAIRE LEZ CAMBRAI	1
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	ST-HILAIRE S/ HELPE	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	ST-JANS CAPPEL	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	ST-PIERRE BROUCK	1'
Cambrai	CC du Pays Solesmois	ST-PYTHON	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ST-REMY DU NORD	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ST-SAULVE	2
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	ST-SOUPLET (ESCAUFORT)	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	ST-SYLVESTRE CAPPEL	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	ST-VAAST-EN CAMBRÉSIS	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STE MARIE CAPPEL	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	SAMÉON	1'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	SARS POTERIES	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	SAULTAIN	1
Cambrai	CC du Pays Solesmois	SAULZOIR	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	SEBOURG	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	LA SENTINELLE	1
Douais	CA Douaisis Agglo	SIN LE NOBLE	2
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	SOCX	1'
Cambrai	CC du Pays Solesmois	SOLESMES	2'
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	SOLRE LE CHÂTEAU	1

Arrondissement	EPCI	Nom du pôle	Niveau de classement
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	SOMAIN	2
Dunkerque	CU de Dunkerque	SPYCKER	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENBECQUE	1
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	STEENE	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENVOORDE	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENWERCK	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STRAZEELE	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	TAISNIÈRES S/ HON	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	TEMPLEUVE EN PÈVÈLE	2'
Dunkerque	CU de Dunkerque	TÉTEGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE	2'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	THIANT	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	THIENNES	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	THIVENCELLE	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	THUMERIES	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	THUN St-AMAND	1'
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	TRÉLON	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	TRITH St-LÉGER	2'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	TROISVILLES	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	UXEM	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	Valenciennes	4
Cambrai	CC du Pays Solesmois	VENDEGIES S/ ÉCAILLON	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	VERCHAIN MAUGRÉ	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	VICQ	1'
Cambrai	CC du Pays Solesmois	VIESLY	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	VIEUX BERQUIN	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	VIEUX CONDÉ	2'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	VIEUX RENG	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	VILLEREAU	1'
Cambrai	CA Cambrai	VILLERS EN CAUCHIES	1'
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	VILLERS OUTRÉAUX	1
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	VILLERS POL	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	VILLERS SIRE NICOLE	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	VRED	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	WAHAGNIES	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	WALINCOURT SELVIGNY	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	WALLERS	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	WALLON CAPPEL	1'
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	WANDIGNIES HAMAGE	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	WANNEHAIN	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	WARGNIES LE GRAND	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	WARHEM	1
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	WATTEN	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	WAVRECHAIN /S DENAIN	1
Douais	CA Douais Agglo	WAZIERS	2'
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	WIGNEHIES	1
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	WINNEZEELE	1'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	WORMHOUT	2'
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	ZEGERSCAPPEL	1'
Dunkerque	CU de Dunkerque	ZUYDCOOTE	1

Cette liste est le résultat du recensement réalisé avec les OTi et de l'application des critères de hiérarchisation au moment de la rédaction de la présente charte.

Elle sera adaptée dans le temps afin de tenir compte des ouvertures/fermetures des sites. Ainsi, elle évoluera en tenant compte des critères de hiérarchisation qui, eux, resteront identiques.

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
CAMBRAI - ville d'art et d'histoire	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Musée des dentelles et des broderies	CAUDRY	Cambrésis Tourisme
Musée départemental Matisse	LE CATEAU CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
Abbaye cistercienne de Vaucelles	LES RUES DES VIGNES	Cambrésis Tourisme
patrimoine de mémoire	ORS	Cambrésis Tourisme
centre historique minier	LEWARDE	Cœur d'Ostrevent Tourisme
forêt de Marchiennes	MARCHIENNES	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Base de loisirs des Argales	RIEULAY	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Musée de Flandre	CASSEL	Destination Cœur de Flandre
Flandre, terre de houblon		Destination Cœur de Flandre
Monts des Cats - Mont Noir	GODEWAERSVELDE	Destination Cœur de Flandre
Parc Marguerite Yourcenar	SAINT JANS CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
villa Marguerite Yourcenar	SAINT JANS CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
l'ail fumé d'Arleux	ARLEUX	Douais Agglo Tourisme
DOUAI, son beffroi, ses géants	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Arkéos Musée parc archéologique	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Orionis Planétarium du Douais	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Sourcéane - centre aquatique spa	SIN LE NOBLE	Douais Agglo Tourisme
base de loisirs loisiparc	AUBIGNY AU BAC	Douais Agglo Tourisme
Eglise Notre-Dame des Mineurs	WAZIERS	Douais Agglo Tourisme
BRAY-DUNES, station balnéaire	BRAY DUNES	Dunkerque Tourisme et Congrès
DUNKERQUE - ville portuaire et balnéaire	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
dunes de Flandres	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
GRAVELINES - ville fortifiée	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
Base Nautique - Port de plaisance Flandre Lys	HAVERSKERQUE	OT de Flandre Lys
base de loisirs Eolys	LESTREM (Dpt du Pas de Calais)	OT de Flandre Lys
Parc Loisirs et Nature de La Porte du Hainaut	RAISMES	OT de la Porte du Hainaut
Station thermale de ST AMAND LES EAUX	SAINT AMAND LES EAUX	OT de la Porte du Hainaut
Trouée de Wallers-Arenberg	WALLERS	OT de la Porte du Hainaut
Forêt domaniale de Phalempin à la place de forêt de Phalempin	PHALEMPIN	OT de Pévèle Carembault
Pévèle-Carembault, terre de bataille - salle des batailles	MONS EN PEVELE	OT de Pévèle Carembault
Pévèle-Carembault, terre de cyclisme - carrefour de l'arbre	CAMPHIN EN PEVELE	OT de Pévèle Carembault
Pévèle-Carembault, terre de semences	PHALEMPIN	OT de Pévèle Carembault
base de loisirs du Watissart	JEUMONT	OT de Sambre Avesnois
parc zoologique	MAUBEUGE	OT de Sambre Avesnois
BERGUES - ville fortifiée	BERGUES	OT des Hauts de Flandre
ESQUELBECQ - cité du livre	ESQUELBECQ	OT des Hauts de Flandre
AVESNES S/ HELPE - ville fortifiée (collégiale)	AVESNES SUR HELPE	OT du Cœur de l'Avesnois
MusVerre	SARS POTERIES	OT du Cœur de l'Avesnois
Eglise Saint Pierre Saint Paul	SOLRE LE CHÂTEAU	OT du Cœur de l'Avesnois
BAVAY - cité antique	BAVAY	OT du Pays de Mormal
tourisme brassicole	LE QUESNOY	OT du Pays de Mormal
LE QUESNOY - ville fortifiée	LE QUESNOY	OT du Pays de Mormal
forêt de Mormal	LOCQUIGNOL	OT du Pays de Mormal
MAROILLES - site abbatial (fromage)	MAROILLES	OT du Pays de Mormal
CONDÉ S/ L'ESCAUT - ville fortifiée	CONDE SUR L'ESCAUT	OT et des Congrès de Valenciennes Métropole
Site de Chabaud-Latour	CONDE SUR L'ESCAUT	OT et des Congrès de Valenciennes Métropole
vallée de l'Aunelle	SEBOURG	OT et des Congrès de Valenciennes Métropole
Valenciennes, art et créativité	VALENCIENNES	OT et des Congrès de Valenciennes Métropole
Station touristique du Val Joly	EPPE SAUVAGE	Sud-Avesnois Tourisme
écomusée de l'Avesnois - musée du textile et de la vie sociale	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
Le Labo - CambraiScope	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Citadelle (galeries souterraines)	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Musée des Beaux-Arts de Cambrai	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Office de tourisme du Cambrésis - BIT de Cambrai	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
base de loisirs du Val de Riot	CAUDRY	Cambrésis Tourisme
Office de Tourisme du Cambrésis - BIT de Caudry	CAUDRY	Cambrésis Tourisme
Ancien Palais des Archevêques de Cambrai	LE CATEAU CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
brasserie historique du Cateau	LE CATEAU CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
Office de Tourisme du Cis - BIT Le Cateau	LE CATEAU CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
sous-terrains du Cateau	LE CATEAU CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
Archéosite	LES RUES DES VIGNES	Cambrésis Tourisme
Maison de la Broderie	VILLERS OUTREUX	Cambrésis Tourisme
vestiges abbaye bénédictine	MARCHIENNES	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent (Cœur d'Ostrevent Tourisme)	PECQUENCOURT	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Vallée de la Scarpe	Traverse d'Est en Ouest Cœur d'Ostrevent	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Beffroi de Bailleul	BAILLEUL	Destination Cœur de Flandre
Maison de la Dentelle	BAILLEUL	Destination Cœur de Flandre
musée Benoît De Puydt	BAILLEUL	Destination Cœur de Flandre
Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre Bailleul	BAILLEUL	Destination Cœur de Flandre
Mont Cassel	CASSEL	Destination Cœur de Flandre
jardin du mont des Récollets	CASSEL	Destination Cœur de Flandre
Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre Cassel	CASSEL	Destination Cœur de Flandre
Abbaye du Mont des Cats	GODEWAERSVELDE	Destination Cœur de Flandre
musée des Augustins	HAZEBROUCK	Destination Cœur de Flandre
Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre Hazebrouck	HAZEBROUCK	Destination Cœur de Flandre
Château de Nieppe - musée d'histoire locale	NIEPPE	Destination Cœur de Flandre
Parc Marguerite Yourcenar	SAINT JANS CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre Steenvoorde	STEENVOORDE	Destination Cœur de Flandre
Office de Tourisme Cœur de Flandre Relais d'Information Touristique de Steenwerck	STEENWERCK	Destination Cœur de Flandre
Ancien couvent des Capucins, dans le Jardin des Plantes	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Ancien Hôtel-Dieu	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Ancienne collégiale Saint-Pierre	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Musée de la Chartreuse	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Douaisis Tourisme	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Parc de la Tour des Dames	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Gayant Expo Concerts	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Parc de Loisirs Jacques Vernier	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
beffroi, carillon et salles de l'hôtel de ville	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
Bateau Promenade	DOUAI	Douaisis Agglo Tourisme
musée de l'imprimerie nationale	FLERS EN ESCREBIEUX	Douaisis Agglo Tourisme
Château de Bernicourt	ROOST WARENDIN	Douaisis Agglo Tourisme
Golf du Bois des Retz	SIN LE NOBLE	Douaisis Agglo Tourisme
boulodrome du Douaisis	SIN LE NOBLE	Douaisis Agglo Tourisme
patinoire du Douaisis	SIN LE NOBLE	Douaisis Agglo Tourisme
Office de tourisme	BOURBOURG	Dunkerque Tourisme et Congrès
CIAC - Chœur de lumière	BOURBOURG	Dunkerque Tourisme et Congrès
office de tourisme	BRAY DUNES	Dunkerque Tourisme et Congrès
Palais de l'Univers et des Sciences (PLUS)	CAPPELLE LA GRANDE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Le Duchesse-Anne	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
musée des beaux-arts	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
musée Dunkerque 1940 - opération dynamo	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
musée portuaire - port center	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
Office de Tourisme et des Congrès - Le Beffroi	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Office de Tourisme Station Balnéaire de Malo-les-Bains	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
palais des congrès - Kursaal	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Parc zoologique Fort Mardyck	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Musée du Dessin et de l'Estampe Originale	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
Office de Tourisme	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
espace Tourville	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
Le PArc des Rives de l'Aa	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
Sportica	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
fort des dunes	LEFFRINCKOUCKE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Office de Tourisme	LEFFRINCKOUCKE	Dunkerque Tourisme et Congrès
office de tourisme	LOON PLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Ferme Nord	ZUYDCOOTE	Dunkerque Tourisme et Congrès
parc Wattine	ESTAIRE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Centre Aquatique l'Ondine	ESTAIRE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Base de Loisirs de Villelume	LA GORGUE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Aérodrome de Merville	MERVILLE	Office de Tourisme de Flandre Lys
halte nautique de Merville	MERVILLE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Fortifications de Bouchain	BOUCHAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Base de loisirs du Bassin Rond	BOUCHAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Confluence Scarpe-Escaut	MORTAGNE DU NORD	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Terril Sabatier, son chevalement, sa cité	RAISMES	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Pasino - Casino	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
La Tour Abbatiale-Musée	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Office de Tourisme de La Porte du Hainaut	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Port Fluvial de La Porte du Hainaut	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Train touristique de la Scarpe	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Ancien site minier de Wallers-Arenberg -ACM	WALLERS	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Office de Tourisme de La Porte du Hainaut (Antenne de Wallers-Arenberg)	WALLERS	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Forêt domaniale de Marchiennes	BEUVRY-LA-FORÊT	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Château de l'abbaye et parc du château	CYSOING	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Fort de Leveau	FEIGNIES	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Port Fluvial de Plaisance d'Haumont l'Abbaye	HAUTMONT	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Ferme du Lac Muséam	LOUVROIL	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
zone cœur de nature des Marpiniaux	MARPENT	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Ancienne chapelle du collège des Jésuites, actuellement salle Sthrau	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Fortifications Vauban	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Office de Tourisme de Maubeuge Sambre-Avesnois	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
réserve naturelle de Pantegnies	PONT SUR SAMBRE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Office de Tourisme des Hauts de Flandre	BERGUES	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Office de Tourisme des Hauts de Flandre	ESQUELBECQ	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
cimetière britannique	ESQUELBECQ	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Site de mémoire de la Plaine au Bois	ESQUELBECQ	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Moulin de la Montagne	WATTEN	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Office de Tourisme des Hauts de Flandre	WATTEN	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
collégiale 12e	AVESNES SUR HELPE	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
musée des bois jolis	FELLERIES	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Musée de la Douane et des Frontières	HESTRUD	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Maison du bocage et jardin botanique	SAINS DU NORD	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Bureau d'information touristique	SOLRE LE CHÂTEAU	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Hypocauste - Office de Tourisme - Bureau de Bavay	BAVAY	Office de Tourisme du Pays de Mormal

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
forum antique	BAVAY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Halte nautique de Landrecies	LANDRECIES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Mémorial Néo-Zélandais	LE QUESNOY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Office de Tourisme - Bureau du Quesnoy	LE QUESNOY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Base de loisirs de l'étang du Pont rouge	LE QUESNOY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Arboretum	LOCQUIGNOL	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Pâtûre d'Haisne	LOCQUIGNOL	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Office de Tourisme - Bureau de Maroilles	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Parc du Château Dampierre	ANZIN	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Ville fortifiée 12e-18e	CONDE SUR L'ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Base de loisirs de Chabaud Latour	CONDE SUR L'ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Parc Joliot-Curie	FRESNES SUR ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Office de Tourisme et Congrès Valenciennes	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Jardin Jacques Chirac - Parc des Prix de Rome	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Parc de la Citadelle	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Parc de la Rhônelle	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
mont de Baives	BAIVES	Sud-Avesnois Tourisme
Ch'ti Aventure	EPPE SAUVAGE	Sud-Avesnois Tourisme
Office de Tourisme du Sud-Avesnois	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme
Château de Trélon	TRELON	Sud-Avesnois Tourisme
atelier musée du verre	TRELON	Sud-Avesnois Tourisme

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
Maison du mulquinier	AVESNES LES AUBERT	Cambrésis Tourisme
Moulin Lamour	BRIASTRE	Cambrésis Tourisme
Beffroi de Cambrai	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Cathédrale Notre-Dame de Grâce	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Eglise Saint-Géry	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Musée militaire	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
théâtre en Cambrésis - THEC	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Port de plaisance de Cambrai	CAMBRAI	Cambrésis Tourisme
Basilique Sainte-Maxellende	CAUDRY	Cambrésis Tourisme
Octopus parc	CAUDRY	Cambrésis Tourisme
DUO CAUDRY // Aquatique, Fitness, Bien-Être	CAUDRY	Cambrésis Tourisme
Les Scènes Mitoyennes	CAUDRY	Cambrésis Tourisme
Maison du patrimoine	CREVECOEUR SUR L'ESCAUT	Cambrésis Tourisme
Moulin Brunet	DEHERIES	Cambrésis Tourisme
Louveral Military Cemetery and Cambrai Memorial	DOIGNIES	Cambrésis Tourisme
Château d'Esnes	ESNES	Cambrésis Tourisme
Cambrai Tank 1917	FLESQUIERES	Cambrésis Tourisme
Eglise Saint-Martin	LE CATEAU CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
Warrior Adventure Le Cateau	LE CATEAU CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
Maison forestière Wilfred Owen	ORS	Cambrésis Tourisme
le grand clair	PAILLECOURT	Cambrésis Tourisme
Maison du patrimoine	PROVILLE	Cambrésis Tourisme
Étang Saint Crepin	SAINT SOUPLET	Cambrésis Tourisme
Moulin à vent	SAINT VAAST EN CAMBRESIS	Cambrésis Tourisme
Centre de mémoire de la verrerie d'en haut	ANICHE	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Terril Sainte-Marie	AUBERCHICOURT	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Maison de notre histoire	FENAIN	Cœur d'Ostrevent Tourisme
grande tourbière de Marchiennes	MARCHIENNES	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Musée d'Histoire Locale de Marchiennes	MARCHIENNES	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Terril de Germignies-Nord	MARCHIENNES	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Terril de la Fosse Saint Roch	Monchecourt	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Le Château des Seigneurs de Montigny	MONTIGNY EN OSTREVENT	Cœur d'Ostrevent Tourisme
église - maître-autel 18e	PECQUENCOURT	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Cités minières Sainte-Marie et Lemay	PECQUENCOURT	Cœur d'Ostrevent Tourisme
terril des Argales	RIEULAY	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Parc Anne Franck	SOMAIN	Cœur d'Ostrevent Tourisme
Théâtre Gérard Philipe	SOMAIN	Cœur d'Ostrevent Tourisme
la brasserie Belleaert	BAILLEUL	Destination Cœur de Flandre
la ferme Beck	BAILLEUL	Destination Cœur de Flandre
Le Conservatoire Botanique National	BAILLEUL	Destination Cœur de Flandre
Musée de la Radio	BOESCHEPE	Destination Cœur de Flandre
Moulin à vent "Ondankmeulen"	BOESCHEPE	Destination Cœur de Flandre
source de l'Yser	BUYSSCHEURE	Destination Cœur de Flandre
Jardin public du Moulin de Cassel	CASSEL	Destination Cœur de Flandre
Moulin à vent "Kastel Meulen"	CASSEL	Destination Cœur de Flandre
Mont des Cats	GODEWAERSVELDE	Destination Cœur de Flandre
Musée de la vie frontalière	GODEWAERSVELDE	Destination Cœur de Flandre
Loisi Flandres	HAZEBROUCK	Destination Cœur de Flandre
Centre André-Malraux	HAZEBROUCK	Destination Cœur de Flandre
Étang de Sween Pleck	HAZEBROUCK	Destination Cœur de Flandre
Espace Flandre	HAZEBROUCK	Destination Cœur de Flandre
bois des 8 rues	MORBECQUE	Destination Cœur de Flandre
EEDF Base du Parc	MORBECQUE	Destination Cœur de Flandre
L'Api-Culteur	NEUF BERQUIN	Destination Cœur de Flandre
La Maison de la Bataille	NOORDPEENE	Destination Cœur de Flandre
Maison 'Guillaume de Rubrouck'	RUBROUCK	Destination Cœur de Flandre
site départemental Marguerite Yourcenar	SAINT JANS CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
Étang Des Trois Fontaines	SAINT JANS CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
Musée Marguerite Yourcenar	SAINT JANS CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
villa Marguerite Yourcenar	SAINT JANS CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
Putting Golf des Flandres	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
clocher roman 12e	SERCUS	Destination Cœur de Flandre

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
brasserie des 3 monts	ST SYLVESTRE CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
brasserie de Peene Becke	STE MARIE CAPPEL	Destination Cœur de Flandre
Drievenmeulen	STEENVOORDE	Destination Cœur de Flandre
Moulin à vent 'Noord Meulen'	STEENVOORDE	Destination Cœur de Flandre
Musée de la Vie Rurale	STEENWERCK	Destination Cœur de Flandre
Moulin de la Roome	TERDEGHEM	Destination Cœur de Flandre
Musée rural Flamand et Moulin de Steenmeulen	TERDEGHEM	Destination Cœur de Flandre
Jardin d'eau et de poésie	ZUYTPEENE	Destination Cœur de Flandre
église St Nicolas	ARLEUX	Douais Agglo Tourisme
marais d'Arleux	ARLEUX	Douais Agglo Tourisme
Musée de la mémoire sociale et du Bassin minier	DECHY	Douais Agglo Tourisme
Orchestre de Douai	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Golf éducatif de Douai	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Ancienne chapelle des Bénédictins anglais ou chapelle du Lycée Jean-Baptiste Corot	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Eglise Notre-Dame	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Palais de Justice	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
TANDEM salle de spectacles Hippodrome de Douai	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
Théâtre à l'italienne de Douai	DOUAI	Douais Agglo Tourisme
bois de l'Aumône	FAUMONT	Douais Agglo Tourisme
Parc Carlos & Marc Dolez	FLERS EN ESCREBIEUX	Douais Agglo Tourisme
Eglise Saint-Michel	FLINES LEZ RACHES	Douais Agglo Tourisme
Golf éducatif du marais	GOEULZIN	Douais Agglo Tourisme
Ancien château des comtes de Lallaing	LALLAING	Douais Agglo Tourisme
Parc Charles Fenain	LAUWIN PLANQUE	Douais Agglo Tourisme
bois de Lécluse	LECLUSE	Douais Agglo Tourisme
MJC Maison des Arts	SIN LE NOBLE	Douais Agglo Tourisme
Théâtre Henri Martel	SIN LE NOBLE	Douais Agglo Tourisme
Lac d'Armbouts-Cappel	ARMBOUTS CAPPEL	Dunkerque Tourisme et Congrès
halte fluviale Ste Sophie	BOURBOURG	Dunkerque Tourisme et Congrès
base nautique du Clos Fleuri	BRAY DUNES	Dunkerque Tourisme et Congrès
dune du perroquet	BRAY DUNES	Dunkerque Tourisme et Congrès
plage de Bray-Dunes	BRAY DUNES	Dunkerque Tourisme et Congrès
Syndicat d'initiative	COUDEKERQUE-BRANCHE	Dunkerque Tourisme et Congrès
ferme Vernaelde	COUDEKERQUE-BRANCHE	Dunkerque Tourisme et Congrès
parc du Fort Louis	COUDEKERQUE-BRANCHE	Dunkerque Tourisme et Congrès
pôle art contemporain FRAC - LAAC et jardin des sculpture	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Base nautique de la Licorne	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Base nautique Marine	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
casino	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Centre Régional de Voile Habitable	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
fructôse	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
halle aux sucres et CMUA	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
la BIB	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
La plate-forme	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Les 4 écluses	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
patinoire	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Port de plaisance du Bassin de la Marine	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Port du plaisance du Grand Large	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Beffroi (St Eloi)	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
château Coquelle - Centre Culturel	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Phare du Risban	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Fort Aventures Dunkerque	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Scène Nationale bateau feu	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
plage de Malo-les-Bains	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Aquarium Municipal	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Fort de Petite-Synthe	DUNKERQUE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Syndicat d'Initiative de Ghyvelde	GHYVELDE	Dunkerque Tourisme et Congrès
aérodrome	GHYVELDE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Le Camélus - Ferme d'aventure et de découverte	GHYVELDE	Dunkerque Tourisme et Congrès
dune fossile de Ghyvelde - lac des Moères	GHYVELDE	Dunkerque Tourisme et Congrès
musée de la mer et maison du sauvetage	GRAND FORT PHILIPPE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Parc de l'Estran	GRAND FORT PHILIPPE	Dunkerque Tourisme et Congrès

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
Plage de Grand-Fort-Philippe	GRAND FORT PHILIPPE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Syndicat d'Initiative de Grande-Synthe	GRANDE SYNTHÉ	Dunkerque Tourisme et Congrès
Le Puythouck	GRANDE SYNTHÉ	Dunkerque Tourisme et Congrès
Palais du Littoral	GRANDE SYNTHÉ	Dunkerque Tourisme et Congrès
port de plaisance	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
base nautique Jean Binard	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
Phare de Petit-Fort-Philippe	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
moulin Lebriez	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
plage de Petit-Fort-Philippe	GRAVELINES	Dunkerque Tourisme et Congrès
dune Dewulf	LEFFRINCKOUCKE	Dunkerque Tourisme et Congrès
plage de Leffrinckoucke	LEFFRINCKOUCKE	Dunkerque Tourisme et Congrès
nécropole nationale le Fort des Dunes	LEFFRINCKOUCKE	Dunkerque Tourisme et Congrès
car ferry	LOON PLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Musée des jeux traditionnels	LOON PLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Maison de la Nature	LOON PLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
parc Galamé	LOON PLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Le feu de St-Pol	ST-POL-SUR-MER	Dunkerque Tourisme et Congrès
Bois des Forts	TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Fort Vallières	TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Lac de Tétéghem	TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Golf Bluegreen Dunkerque Grand Littoral	TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Base nautique du Semaphore	ZUYDCOOTE	Dunkerque Tourisme et Congrès
dune au lierre	ZUYDCOOTE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Plage de Zuydcoote	ZUYDCOOTE	Dunkerque Tourisme et Congrès
Reserve Naturelle de la Dune Marchand	ZUYDCOOTE	Dunkerque Tourisme et Congrès
halte nautique d'Estaires	ESTAIRES	Office de Tourisme de Flandre Lys
jardin d'Astrée	HAVERSKERQUE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Jardin de l'Ermite	HAVERSKERQUE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Jardin Public de La Gorgue	LA GORGUE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Salle d'exposition de l'ABESS	LA GORGUE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Brasserie du pays flamand	MERVILLE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Base des Prés de la ville	MERVILLE	Office de Tourisme de Flandre Lys
chèvrerie de l'oiseau perdu	MERVILLE	Office de Tourisme de Flandre Lys
Espace culturel Robert Hossein	MERVILLE	Office de Tourisme de Flandre Lys
carrière des peupliers	ABSCON	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Musée de la Tour d'Ostrevant	BOUCHAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
grand marais et marais d'Etrun	BOUCHAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
BOUCHAIN INFOS-DÉCOUVERTES	BOUCHAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Centre Aqualudique NatureO	DENAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Musée d'Archéologie et d'histoire locale	DENAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Parc Émile Zola	DENAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Théâtre Municipal de Denain	DENAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
L'Imaginaire	DOUCHY LES MINES	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Centre Régional de la Photographie Hauts-de-France - CRP	DOUCHY LES MINES	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Musée des Arts et traditions populaires	ESCAUDAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
carrière des plombs et terril St Marck	ESCAUDAIN	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Mare à Goriaux et son terril	RAISMES	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Labyrinthe de maïs de Beauregard	RAISMES	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Pure Aventure	RAISMES	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Concours Hippique	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Centre Aquatique Au Dragon d'Eau	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
l'échevinage	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Historial Amandinois	SAINT AMAND LES EAUX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Ancienne école ménagère du quartier d'Arenberg	WALLERS	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Le Fleury - Parc d'attractions	WAVRECHAIN SOUS FAULX	Office de Tourisme de la Porte du Hainaut
Eglise Saint-Etienne	BERSEE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Etang la Fontaine	BOURGHELLES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Maison de la colombophilie et du patrimoine local	BOUVIGNIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Etang du Manoir	BOUVIGNIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Domaine de Luchin	CAMPHIN-EN-PEVELE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
carrefour de l'arbre	CAMPHIN-EN-PEVELE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Domaine du Funquereel	CAMPHIN-EN-PEVELE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
Théâtre Mariska	CYSOING	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
marais de la Marque	CYSOING	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Bois et prairies de la Tassonnière	CYSOING	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Accrobranche Chloro'fil	LA NEUVILLE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Mérignies golf Country Club	MERIGNIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
La Salle des batailles	MONS EN PEVELE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Le Pas Roland	MONS EN PEVELE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Parc du Millénium	ORCHIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Piscine communautaire d'Orchies	ORCHIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Centre culturel le PACBO	ORCHIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
La Pévèle Aréna	ORCHIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Bois de l'Offlarde	OSTRICOURT	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
terril St Eloi et bois du Court Digeau	OSTRICOURT	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Salle Paul Hémary	PHALEMPIN	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Espace culturel Jean-Claude Casadesus	PONT-À-MARCQ	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Moulin de Vertain	TEMPLEUVE-EN-PEVELE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Centre aquatique (nom en cours de définition)	TEMPLEUVE-EN-PEVELE	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Etang Marcel Dessenne	THUMERIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Golf de Thumeries-Moncheaux	THUMERIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Site ornithologique départemental des 5 tailles	THUMERIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Domaine Multipêche de la Sablonneuse	WAHAGNIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Bois de l'Emolière	WAHAGNIES	Office de Tourisme de Pévèle Carembault
Nécropole Nationale D'Assevent	ASSEVENT	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Eglise Saint-Martin dite Notre-Dame des Glaces	BOUSSOIS	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Chapelle du Dieu-de-Pitié	COUSOLRE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
musée de la machine parlante	COUSOLRE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Aérodrome de La Salmagne	ELESMES/VIEUX-RENG	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
fort de Leveau	FEIGNIES	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Musée La Cour des Potiers	FERRIERE LA PETITE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Chapelle Saint-Eloi	HAUTMONT	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Étang Claude Lapeyre	JEUMONT	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Gare Numérique du Val de Sambre	JEUMONT	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
bras mort de Leval	LEVAL	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
site les Prés	LEVAL	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Le Jardin du Séquoia	LIMONT FONTAINE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Lac du paradis	LOUVROIL	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
ferme du lac	LOUVROIL	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Étangs Monier	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Musée du Corps de Garde	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Ferme du zoo	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
La Luna	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Le Manège	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
le manège	MAUBEUGE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Brasserie La Glorieuse	MONCEAU SAINT WAAST	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
vallée de la Solre	OBRECHIES	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Ancienne tour du Guet	PONT SUR SAMBRE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Musée de la Maison de Pays	PONT SUR SAMBRE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
musée de la maison de pays	PONT SUR SAMBRE	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Fort de la Salmagne	VIEUX RENG	Office de Tourisme de Sambre Avesnois
Jardin botanique du Val d'Yser	BAMBECQUE	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Beffroi et Carillon de Bergues	BERGUES	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Ancienne abbaye Saint-Winoc	BERGUES	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Musée Municipal du Mont de Piété	BERGUES	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Tramway Touristique de Bergues	BERGUES	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Modulo atelier	ESQUELBECCQ	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Château d'Esquelbecq et son jardin	ESQUELBECCQ	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Musée de la Plaine au Bois	ESQUELBECCQ	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Musée des Gigottos automates	ESQUELBECCQ	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Moulin à Vent Spinnewyn	HONDSCHOOTE	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Moulin Noordmeulen	HONDSCHOOTE	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Hôtel de ville 16e	HONDSCHOOTE	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Musée Municipal d'Hondschoote	HONDSCHOOTE	Office de Tourisme des Hauts de Flandre

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
Office de Tourisme des Hauts de Flandre	HONDSCHOOTE	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
table d'orientation	MERCKEGHEM	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
argillère de l'Aa	NIEURLET	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Au Marais Flamand - Le Brouckailler	NIEURLET	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Moulin Den Lew	PITGAM	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Archery Aventures	STEENE	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
lac bleu	WATTEN	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
confins bois royal	WATTEN	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Maison des archers	WATTEN	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
confins du bois royal	WATTEN	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Moulin communal Deschodt	WORMHOUT	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Musée du Folklore Flamand J.Devos	WORMHOUT	Office de Tourisme des Hauts de Flandre
Fortifications	AVESNES SUR HELPE	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Bureau d'Information touristique	AVESNES SUR HELPE	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Eglise dédiée à la Conversion de Saint-Paul	CLAIRFAYTS	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Les jardins de Belleuse	FELLERIES	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
fontaine St Éloi	FLOURSIES	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
vallée de la Thure	HESTRUD	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
église 15e-16e	LEZ FONTAINE	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Théâtre de verdure	LEZ FONTAINE	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
parc de l'abbaye de Liesses	LIESSIES	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Chapelle Sainte-Hiltrude	LIESSIES	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Eglise Saint-Lambert	LIESSIES	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Moulin à eau	TAISNIERES EN THIERACHE	Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois
Château	AUDIGNIES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Sentier Des Sources	BAVAY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Ferme Hélicicole	CROIX-CALUYAU	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Brasserie Au Baron	GUSSIGNIES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Brasserie Duyck - Jenlain	JENLAIN	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Château et Ferme d'en Haut	JENLAIN	Office de Tourisme du Pays de Mormal
la Longueville-le gros chêne	LA LONGUEVILLE	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Hôtel de Ville et Musée Duplex	LANDRECIES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
La Chambre d'eau	LE FAVRIL	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Parc du Waterlin	LE FAVRIL	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Brasserie Traditionnelle de l'Avesnois	LE QUESNOY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Beffroi et Carillon de Le Quesnoy	LE QUESNOY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Ferme pédagogique	LE QUESNOY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
conservatoire de musique	LE QUESNOY	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Brasserie Saint-Humbert	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Les caves de l'abbaye	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Ferme de Cerfmont	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Grange Dimière - Maison du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Ancienne abbaye	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Moulin de l'abbaye	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Parcours des Sens	MAROILLES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Brasserie Dreum	NEUVILLES-EN-AVESNOIS	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Les animaux de Mormal	OBIES	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Golf de Mormal	PREUX AU SART	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Mémorial de la bataille de Malplaquet 1709	TAISNIERES-SUR-HON	Office de Tourisme du Pays de Mormal
Cité des Congrès	ANZIN	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Théâtre d'Anzin - Valenciennes Métropole	ANZIN	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Terrils de la Bleuse Borne	ANZIN	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Espace culturel Les Nymphéas	AULNOY-LEZ-Valenciennes	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole

Nom du pôle	Commune	Office de rattachement
chevalement Ledoux	CONDE SUR L'ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Site archéologique L'Arsenal	CONDE SUR L'ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Institut des Mobilités et des Transports Durables	FAMARS	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Gare de Fresnes-sur-Escaut	FRESNES SUR ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Grands bureaux de la Société des mines de Thivencelles	FRESNES SUR ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Pompe à feu du Sarteau	FRESNES SUR ESCAUT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Amaury site de nature	HERGNIES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Étang d'Amaury	HERGNIES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Eglise Saint-Géry 12e-18e	MAING	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Golf de Valenciennes	MARLY	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
tous azimuts	MORTAGNE DU NORD	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
MJC	SAINT SAULVE	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Eglise Saint-Martin 12e	SEBOURG	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
historial amandinois	ST AMAND LES EAUX	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Musée d'histoire locale	THIANT	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Espace Pasolini	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
L'H du Siègle	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Stade du Hainaut	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Musée des beaux-arts	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
site du Vignoble	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Chevalement Dutemple	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Eglise Saint-Géry	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
musée de la fléchette	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Port fluvial Val'Escaut	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Le phénix salle de spectacles pôle européen de création	VALENCIENNES	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
Le Boulon Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public	VIEUX CONDE	Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
écoquartier de la verrerie blanche	ANOR	Sud-Avesnois Tourisme
le 36	ANOR	Sud-Avesnois Tourisme
Aquatica - Piscine couverte	EPPE SAUVAGE	Sud-Avesnois Tourisme
bois de Nostrimont	EPPE SAUVAGE	Sud-Avesnois Tourisme
église St-Ursmar	EPPE SAUVAGE	Sud-Avesnois Tourisme
la vie sauvage - médiathèque point virgule	EPPE SAUVAGE	Sud-Avesnois Tourisme
église fortifiée 17e	FERON	Sud-Avesnois Tourisme
Ferme du Pont de Sains - Château Talleyrand	FERON	Sud-Avesnois Tourisme
le violoniste (réalisation du sculpteur Yves Lohé)	FERON	Sud-Avesnois Tourisme
Planet's Games	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme
Eden Kids	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme
Pôle d'enseignement musical	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme
Étangs des Moines	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme
le l@bo	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme
place du 1er mai 1891	FOURMIES	Sud-Avesnois Tourisme
Maison espagnole du XVIe siècle	MOUSTIER EN FAGNE	Sud-Avesnois Tourisme
Prieuré	MOUSTIER EN FAGNE	Sud-Avesnois Tourisme

Arrondissement	EPCI	Commune	Nom du pôle	Niveau de classement
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	ANOR	Z.A.E. des forges	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	ANOR	Z.A.E. St-Laurent	
Dunkerque	CU de Dunkerque	ARMBOUTS CAPPEL	Z.A. le Lac	
Dunkerque	CU de Dunkerque	ARMBOUTS CAPPEL	Z.I. des Synthe	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ASSEVENT	Graham Packaging	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	AULNOYE-AYMERIES	centre commercial	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	AULNOYE-AYMERIES	Sté Vallourec	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	AULNOYE-AYMERIES	Z.A. de la Florentine	
Douais	CC Pévèle Carembault	AVELIN	P.A. des Marlières	
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	AVESNELLES	Z.A. du Poncheau	
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	AVESNES S/ HELPE	zone du Château d'Eau	
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	AVESNES S/ HELPE	zone du Moulin St-Pierre	
Douais	CC Pévèle Carembault	BACHY	P.A. du pont d'or	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BAILLEUL	zone commerciale Nouveau Monde	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BAILLEUL	usine Danone	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BAILLEUL	Z.A. BLANCHE MAISON	1'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BAILLEUL	Z.A. Verte Rue	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	BAVAY	Z.A.E. Trajan	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BAVINCHOVE	entreprise Cathelain	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	BEAUFORT	Z.A. des Varennes	
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	BEAUVOIS EN CAMBRÉSIS	zone du bout des dix-neuf	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	BELIGNIES	carrière SECAB	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	BERLAIMONT	Z.A.E. rue Achille Delhayé	
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	BERTRY	zone Espace pour réussir	
Douais	CC Pévèle Carembault	BEUVRY LA FORÊT	P.A. des Houssières	
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	BIERNE	Z.A.C. du Bierendyck	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BLARINGHEM	Baudelet	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BLARINGHEM	Z.A. de Blaringhem	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BOESCHEPE	Z.A. Oost-Houck	
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	BOLLEZEELE	Z.A. de Bollezeele	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	BORRE	Corning-Gosseling	
Dunkerque	CU de Dunkerque	BOURBOURG	Agropark	
Dunkerque	CU de Dunkerque	BOURBOURG	Bourbourg Est	
Dunkerque	CU de Dunkerque	BOURBOURG	Bourbourg Ouest	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	BRILLON	PARC DE SARS ET ROSIÈRES	1'
Douais	CA Douais Agglo	BUGNICOURT	P.A. la tuilerie	
Cambrai	CA Cambrai	CAMBRAI	La Village Suisse à Cambrai	
Cambrai	CA Cambrai	CAMBRAI	P.A. COMMERCIALES DE CAMBRAI SUD	1'
Cambrai	CA Cambrai	CAMBRAI	P.A. DE CAMBRAI CANTIMPRÉ	1'
Douais	CC Pévèle Carembault	CAMPHIN EN CAREMBAULT	parc du Carembault	
Douais	CC Pévèle Carembault	CAPPELLE EN PÉVÈLE	parc d'activités de la Croisette	
Dunkerque	CU de Dunkerque	CAPPELLE LA GRANDE	P.A. la grande porte	
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	CAPPELLE-BROUCK	Z.A. de Cappelle-Brouck	
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CATEAU CAMBRÉSIS	Z.A.C. des Quatre Vaux	
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CATEAU CAMBRÉSIS	Z.A. Héniaux	
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CATEAU CAMBRÉSIS	Z.A. pont à Capelle	
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CAUDRY	Z.A.C. DE LA VALLÉE D'HÉRIE	1
Cambrai	CA du Caudrésis et du Catésis	CAUDRY	zone commerciale	

Arrondissement	EPCI	Commune	Nom du pôle	Niveau de classement
Dunkerque	CU de Dunkerque	COUDEKERQUE-BRANCHE	<i>Borax</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	COUDEKERQUE-BRANCHE	<i>Creanor</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	COUDEKERQUE-BRANCHE	<i>site d'entreprise Lesieur</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	COUDEKERQUE-BRANCHE	<i>Z.A. du Tonkin</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	COUDEKERQUE-BRANCHE	<i>Z.A.E. de la Ferme aux Jésuites</i>	
Douais	CA Douais Agglo	COURCHELETTES	<i>Z.A. les arbousiers</i>	
Douais	CC Pévèle Carembault	COUTICHES	<i>P.A. des hauts champs</i>	
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	CRESPIN	<i>Z.A. DU BLANC MISSERON</i>	1
Douais	CA Douais Agglo	CUINCY	<i>Z.A. la Brayelle</i>	
Douais	CA Douais Agglo	CUINCY	<i>Z.A. la haute rive</i>	
Douais	CA Douais Agglo	CUINCY	<i>Renault</i>	
Douais	CC Pévèle Carembault	CYSOING	<i>Innova'Park</i>	
Douais	CA Douais Agglo	DECHY	<i>Z.A.C DU LUC</i>	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DENAIN	<i>fonderie aciérie de Denain</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DENAIN	<i>parc belle vue</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DENAIN	<i>P.A. DES PIERRES BLANCHES</i>	1'
Douais	CA Douais Agglo	DOUAI	<i>Z.A. DOUAI-DORIGNIES</i>	1'
Douais	CA Douais Agglo	DOUAI	<i>P.A. Euradouai</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DOUCHY LES MINES	<i>parc des Haut de Maingoval</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DOUCHY LES MINES	<i>parc du château d'eau</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	DOUCHY LES MINES	<i>PARC ELF - ANTARAZ</i>	1
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Ecopark</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>EuraEnergie</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Les Portes de la Vilette</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Pont Loby</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Rue des Scieries</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>SITE ARCELOR DUNKERQUE</i>	2'
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Z.I. DE PETITE SYNTHÉ</i>	1
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Z.I. DES 2 SYNTHÉ</i>	2
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Z.A. de la Samaritaine</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>Z.A. St-Gobin</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	DUNKERQUE	<i>ZONE DU NOORDGRACHT</i>	1'
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ÉLESME	<i>Z.A. la Salmagne aérodrome Maubeuge Elesme</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ÉMERCHICOURT	<i>verrière St-Gobain</i>	
Douais	CC Pévèle Carembault	ENNEVELIN	<i>P.A. de la Broye</i>	
Douais	CC Pévèle Carembault	ENNEVELIN	<i>P.A. du Moulin</i>	
Douais	CC Pévèle Carembault	ENNEVELIN	<i>Pévèle Parc</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ESCAUDAIN	<i>P.A. des 6 Marianne</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ESCAUDAIN	<i>P.A. des soufflantes</i>	
Cambrai	CA Cambrai	ESCAUDŒUVRES	<i>P.A. du lapin noir</i>	
Cambrai	CA Cambrai	ESCAUDŒUVRES	<i>centre commercial</i>	
Cambrai	CA Cambrai	ESCAUDŒUVRES	<i>sucrierie Tereos</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ESCAUTPONT	<i>Parc des Bruilles</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i> cité de l'entreprise</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>MCA Maubeuge</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>Menissez</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>transports Ghestem Maubeuge</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>Vesuvius</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>Z.A. la Marlière</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>Z.A. les fonds St-Jacques</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>Z.A. Longenelle Nord</i>	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	<i>Z.A. Longenelle Sud</i>	

Arrondissement	EPCI	Commune	Nom du pôle	Niveau de classement
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FEIGNIES	Z.I. les longues Royes	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FERRIÈRE LA GRANDE	Z.A. bois Castiau	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FERRIÈRE LA GRANDE	Z.A. Duplex	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	FERRIÈRE LA GRANDE	Z.A. la Clecim	
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	FLAUMONT WAUDRECHIES	usine Lhoist	
Douais	CA Douais Agglo	FLERS EN ESCREBIEUX	Z.I. les Près-Loribes	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	FOURMIES	Z.A.E de l'espérance	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	FOURMIES	Z.A.E la Marlière	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	FOURMIES	Z.A.E Sud	
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	FRESNES SUR ESCAUT	sirops Guiot	
Douais	CC Pévèle Carembault	GENECH	parc d'activités du Moulin d'Eau	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	GLAGEON	carrière Bocahut	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	GLAGEON	Z.A.E. de Glageon	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	GODEWAERSVELDE	Z.A. Callicanes	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	GOMMEGNIES	société Eurofour	
Douais	CC Pévèle Carembault	GONDECOURT	Z.I. Gondecourt	
Douais	CC Pévèle Carembault	GONDECOURT	Z.A. de Gondecourt	
Dunkerque	CC Flandres Lys	GORGUE	Z.A. du grand chemin	
Dunkerque	CC Flandres Lys	GORGUE	Z.A. du nouveau monde	
Dunkerque	CC Flandres Lys	GORGUE	Z.A. madeleine	
Cambrai	CA Cambrai	GOUZEACOURT	P.A. des hauts de Gouzeaucourt	
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRANDE SYNTHE	ARCELOR MARDYCK	1
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRANDE SYNTHE	Basroch	
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRANDE SYNTHE	centre commercial	
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRANDE SYNTHE	P.A. Repdyck	
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRANDE SYNTHE	Parc de l'Etoile	
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRANDE SYNTHE	Z.I. DE GRANDE SYNTHE	1'
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRAVELINES	Cartonneries	
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRAVELINES	centrale nucléaire	
Dunkerque	CU de Dunkerque	GRAVELINES	P.A. du Guindal	
Douais	CA Douais Agglo	GUESNAIN	Z.I. St-René	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HARDIFORT	Z.A. Peckel	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HAULCHIN	Z.I.	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HAULCHIN	Zone portuaire d'Haulchin	
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	HAUT LIEU	carrière Eiffage	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	HAUTMONT	Forgital Dembiermont	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	HAUTMONT	port à sec	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	HAUTMONT	centre commercial Val de Sambre	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	HAUTMONT	zone commerciale village des marques	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	HAUTMONT	Z.I. rue des usines	
Cambrai	CA Cambrai	HAYNECOURT	E-VALLEY	2'
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HAZEBROUCK	fonderie du Nord	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HAZEBROUCK	Hedimag	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HAZEBROUCK	Lener Cordier	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HAZEBROUCK	Z.A. Creule	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	HAZEBROUCK	Z.A. fer à cheval	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HÉRIN	PARC DE L'AÉRODROME OUEST	1
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	HONDSCHOOTE	Z.A. du Looweg	
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	HONDSCHOOTE	Z.A. du Pont aux cerfs	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HORDAIN	Parc Jean Mannet	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HORDAIN	Z.A.C. HORDAIN HAINAUT	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	HORDAIN	Z.A.C. Hordain Hainaut 2	

Arrondissement	EPCI	Commune	Nom du pôle	Niveau de classement
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	HOUDAIN LEZ BAVAY	carrières d'Houdain	
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	HOYMILLE	Z.A.C du point du jour	
Cambrai	CA Cambrai	IWUY	Parc du Val de Calvigny (Nord et Sud)	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	JEUMONT	Z.A. la Justice	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	JEUMONT	Z.A. la Transfrontalière	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	JEUMONT	Z.A. rue de l'industrie	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LA LONGUEVILLE	Z.A.E La Longueville	
Douais	CA Douaisis Agglo	LALLAING	Z.I. Bonnel	
Douais	CA Douaisis Agglo	LAMBRES LEZ DOUAI	P.A. de l'Ermitage	
Douais	CA Douaisis Agglo	LAMBRES LEZ DOUAI	P.A. DE L'ERMITAGE 2	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LANDRECIÉS	Sanders	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LANDRECIÉS	Z.A.E de Landrecies	
Douais	CA Douaisis Agglo	LAUWIN PLANQUE	Lauwin-Park	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LE QUESNOY	centre commercial	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LE QUESNOY	Refresco	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	LE QUESNOY	Z.A.E	
Dunkerque	CU de Dunkerque	LEFFRINCKOUCKE	Ascométal	
Dunkerque	CU de Dunkerque	LEFFRINCKOUCKE	pont de Leffrinckoucke	
Dunkerque	CU de Dunkerque	LEFFRINCKOUCKE	USINE DES DUNES	1
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LIMONT FONTAINE	carrières CBS	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	LOURCHES	P.A. de la naville	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	centre commercial	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	flamme environnement	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	Desvres	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	recyclage des vallées	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	Tata Steel	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	Z.A. Plaine Delbasse	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	LOUVROIL	zone commerciale	
Cambrai	CA Cambrai	MARCOING	P.A. le trou à loups	
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	MARLY	Z.I. DES 10 MUIDS	1'
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	MAROILLES	Z.A.E de Maroilles les verts pâturages	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MARPENT	Z.A. la Buissière	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MARPENT	Z.A. Mamor	
Cambrai	CA Cambrai	MASNIÈRES	parc d'activités des Hauts de Masnières	
Cambrai	CA Cambrai	MASNIÈRES	verrière Staelzle	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	centre commercial	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	Z.A. champ de l'Abbesse	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	Z.A. Douzies carrelage	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	Z.A. petite savate	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	MERRIS	Debevre	
Dunkerque	CC Flandres Lys	MERVILLE	Z.A. de la rivière d'or	
Dunkerque	CC Flandres Lys	MERVILLE	Z.A. des petits Pacaux	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	MÉTEREN	Z.A. houblonnière	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	MÉTEREN	Z.A. monts de Flandre	
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	MONTIGNY EN OSTREVENT	P.A. BARROIS	1'
Cambrai	CA Cambrai	NEUVILLE-ST-RÉMY	La Vallée - Neuville St-Rémy	
Cambrai	CA Cambrai	NEUVILLE-ST-RÉMY	Le Riot - Neuville St-Rémy	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	NEUVILLE SUR ESCAUT	parc de la Neuville	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NIEPPE	Delace	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NIEPPE	Vanderschooten	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NIEPPE	Z.A. 3 tilleuls	

Arrondissement	EPCI	Commune	Nom du pôle	Niveau de classement
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NIEPPE	Z.A. épinette	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	NIEPPE	Z.A. ruelle Dufour	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	OHAIN	Z.A.E Ohain-Trélon	
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ONNAING	P.A. DE LA VALLÉE DE L'ESCAULT PAVE 1	2'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ONNAING	P.A. DE LA VALLÉE DE L'ESCAULT PAVE 2	1'
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ONNAING	Z.A.E. Cuvinot	
Douais	CC Pévèle Carembault	ORCHIES	parc de la Carrière Dorée	
Douais	CC Pévèle Carembault	ORCHIES	Zone de l'Europe	
Douais	CC Pévèle Carembault	OSTRICOURT	P.A. du bois Dion	
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	PECQUENCOURT	P.A. Barrois	
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	PETIT FAYT	Laiterie LACTALIS - UCANEL	
Douais	CC Pévèle Carembault	PHALEMPIN	P.A. de Phalempin	
Douais	CC Pévèle Carembault	PONT À MARCQ	Pévèle Parc	
Douais	CC Pévèle Carembault	PONT À MARCQ	P.A. de la Planque	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	PONT S/ SAMBRE	Z.A. Pantegnies	
Douais	CA Douais Agglo	RÂCHES	La Brasserie	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	RAISMES	parc du Bas Près	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	RAISMES	parc du Plouich	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	RECQUIGNIES	CEREC	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	RECQUIGNIES	Z.A. de la Briqueterie	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	RENESECURE	Bonduelle	
Douais	CA Douais Agglo	ROOST-WARENDIN	Bellefontaine	
Douais	CA Douais Agglo	ROOST-WARENDIN	Escarpelle	
Douais	CA Douais Agglo	ROOST-WARENDIN	Le Chevalement	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ROSULT	P.A. DE SARS ET ROSIÈRES	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ROSULT	Z.A. du Faubourg	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ROUSIES	Z.A. du Centre	
Cambrai	CA Cambrai	RUES DES VIGNES	usine Royal Canin	
Cambrai	CA Cambrai	SAILLY LEZ CAMBRAI	P.A. ACTIPÔLE DE L'A2	1
Avesne s/ Helpe	CC Cœur de l'Avesnois	SAINS DU NORD	Z.I. de Sains du Nord	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ST-AMAND LES EAUX	parc commercial de St-Amand	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ST-AMAND LES EAUX	parc de l'orée du bois	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ST-AMAND LES EAUX	parc des Hamades	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ST-AMAND LES EAUX	parc du Marillon	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ST-AMAND LES EAUX	parc du moulin blanc	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	ST-AMAND LES EAUX	parc du Saubois	
Avesne s/ Helpe	CA Maubeuge Val de Sambre	ST-REMY DU NORD	Ets Flamme	
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ST-SAULVE	Z.I. DU GALIBOT - PORT FLUVIAL	1
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ST-SAULVE	Z.A. rue G. Laurette	
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	ST-SAULVE	Z.A. de St-Saulve	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	ST-SYLVESTRE CAPPEL	Vandencastele	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	ST-SYLVESTRE CAPPEL	Verpom	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	SAINTE MARIE CAPPEL	Dubrulle-downs	
Douais	CC Pévèle Carembault	SAMÉON	village d'entreprises de Saméon	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	SARS ET ROSIÈRES	P.A. de Sars et Rosières	
Valenciennes	CA Valenciennes Métropole	SAULTAIN	PPG	
Douais	CA Douais Agglo	SIN LE NOBLE	Ecopark	
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	SOMAIN	P.A. de Sassevalle	
Douais	CC Cœur d'Ostrevent	SOMAIN	Z.A. LA RENAISSANCE	
Dunkerque	CU de Dunkerque	SPYCKER	Z.A.E de Spycker	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STAPLE	Saveto	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENBECQUE	Colaert Essieux	

Arrondissement	EPCI	Commune	Nom du pôle	Niveau de classement
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENBECQUE	<i>Lionor</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENVOORDE	<i>Bio-Rad</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENVOORDE	<i>Bledina</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENVOORDE	<i>Nord Imprim</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENVOORDE	<i>Six</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENVOORDE	<i>Z.A. Pays des Géants</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENVOORDE	<i>Z.A. Pierre Mijic</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENWERCK	<i>Turbe</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	STEENWERCK	<i>Z.A. Mortier</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	TERDEGHEM	<i>Dewaele Briche</i>	
Dunkerque	CU de Dunkerque	TÉTÉGHEM COUDEKERQUE-VILLAGE	<i>zone du Chapeau Rouge</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	THIANT	<i>parc de la vallée de L'Ecaillon</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	THIANT	<i>parc Galilée</i>	
Cambrai	CA Cambrai	TILLOY LEZ CAMBRAI	<i>parc d'activités commerciales (Tilloz lez Cambrai)</i>	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	TRÉLON	<i>Z.A. Trélon - Ohain</i>	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	TRÉLON	<i>Z.A.E. artisanale</i>	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	TRÉLON	<i>Z.A.E. de la gare</i>	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	TRÉLON	<i>Z.A.E. du fourneau</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	TRITH St-LÉGER	<i>PARC DE L'AÉRODROME EST</i>	1
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	TRITH St-LÉGER	<i>PARC DE TRITH St-LÉGER</i>	1'
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	TRITH St-LÉGER	<i>parc des poutrelles</i>	
Dunkerque	CC Flandre Intérieure	VIEUX BERQUIN	<i>Z.A. champs de la couronne</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	WALLERS ARENBERG	<i>aire d'accueil des gens du voyage</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	WALLERS ARENBERG	<i>Arenberg Créative Mine</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	WALLERS ARENBERG	<i>parc des jeunes grands chènes</i>	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	WALLERS EN FAGNE	<i>carrière Colas</i>	
Douais	CC Pévèle Carembault	WANNEHAIN	<i>Parc d'Activités de Maraîches</i>	
Avesne s/ Helpe	CC du Pays de Mormal	WARGNIES LE GRAND	<i>Z.A.C. de la vallée de l'Aunelle</i>	
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	WATTEN	<i>Z.A. de Watten</i>	
Valenciennes	CA Porte du Hainaut	WAVRECHAIN SOUS DENAIN	<i>entreprise Superdiet</i>	
Avesne s/ Helpe	CC Sud Avesnois	WIGNEHIES	<i>Z.A.E Nord</i>	
Dunkerque	CC Hauts de Flandre	WORMHOUT	<i>Z.I. de la Kruystraete</i>	

CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

DÉPARTEMENT DU NORD

*Annexe de la Charte Départementale
de Signalisation et Signalétique*

Nord

le Département est là →

Document actualisé en mai 2023

CHAPITRE 1 - LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE : CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	PAGE 3
1.1 Principe et objectifs	PAGE 4
1.2 Financement, mise à jour et maintenance	PAGE 6
CHAPITRE 2 - LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR.....	PAGE 8
2.1 La sélection et la hiérarchisation des informations	PAGE 10
Les mentions susceptibles d'être jalonnées	PAGE 11
Les idéogrammes	PAGE 12
Les opérations des éventuels arbitrages	PAGE 13
2.2 La confection des liaisons (ou itinéraires)	PAGE 14
Pour une activité ou un service hors agglomération	PAGE 16
Pour une activité ou un service en agglomération	PAGE 18
CHAPITRE 3 - LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE : MISE EN ŒUVRE.....	PAGE 20
3.1 La composition d'un ensemble SIL	PAGE 21
3.2 Les éléments d'un panneau SIL et les couleurs	PAGE 23
3.3 L'assemblage des panneaux SIL	PAGE 25
3.4 La position de l'ensemble SIL par rapport au carrefours	PAGE 27
CHAPITRE 4 - LES AUTRES SUPPORTS.....	PAGE 30
4.1 Les panneaux d'indication de type CE	PAGE 31
4.2 La signalisation collective : le panneau RIS	PAGE 33
ANNEXES.....	PAGE 35
A1 - Principaux idéogrammes normalisés	PAGE 36
A2 - Principaux panneaux CE	PAGE 37
A3 - Fiches additives	PAGE 38

1

SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE : CADRE RÉGLEMENTAIRE

Nord
Le Département est là →



1.1

PRINCIPE
ET OBJECTIFS

1.1 PRINCIPE ET OBJECTIFS

La Signalisation d'Information Locale (SIL) a pour objet de guider l'utilisateur de la route vers un service ou un équipement qui n'a pas été pris en compte dans le cadre du schéma directeur de signalisation de direction, et qui est situé à proximité de la voirie sur laquelle il se déplace.

Elle a donc pour objectif de compléter les autres outils de signalisation routière, pour faciliter la lisibilité de l'information et accompagner le visiteur jusqu'à son point d'arrivée.

Implantée sur le domaine public routier, elle est soumise aux règles fondamentales de la signalisation de direction à savoir :

- uniformité (utilisation exclusive de signaux réglementaires)
- homogénéité (aspect identique à configurations géométriques identiques)
- continuité (l'information donnée est fournie tout le long d'un itinéraire jusqu'à destination)
- visibilité (respect des règles de pose et d'entretien)
- lisibilité (nombre limité de mentions compatibles avec les capacités de lecture des usagers ciblés).

Elle est applicable hors agglomération comme en agglomération, interdite sur autoroute et routes à chaussées séparées.

Elle ne doit, en aucun cas, être un outil de publicité, afin d'optimiser ses qualités de guidage. De même, elle ne doit pas être utilisée pour jalonner des itinéraires piétons.

● IMPORTANT

La Signalisation d'Information Locale nécessite un suivi rigoureux par une mise à jour régulière, compte tenu de la non pérennité des services signalés.



1.2

**FINANCEMENT
MISE À JOUR
MAINTENANCE**

1.2 FINANCEMENT, MISE À JOUR ET MAINTENANCE

QUI FINANCE LES ÉTUDES ?

L'EPCI ou la commune

QUI FINANCE LA POSE INITIALE ?

L'EPCI ou la commune

QUI ASSURE LA MISE À JOUR ?

L'EPCI ou la commune

QUI ASSURE LA MAINTENANCE ?

L'EPCI ou la commune

2

LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR

Nord
Le Département est là →

2. LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR

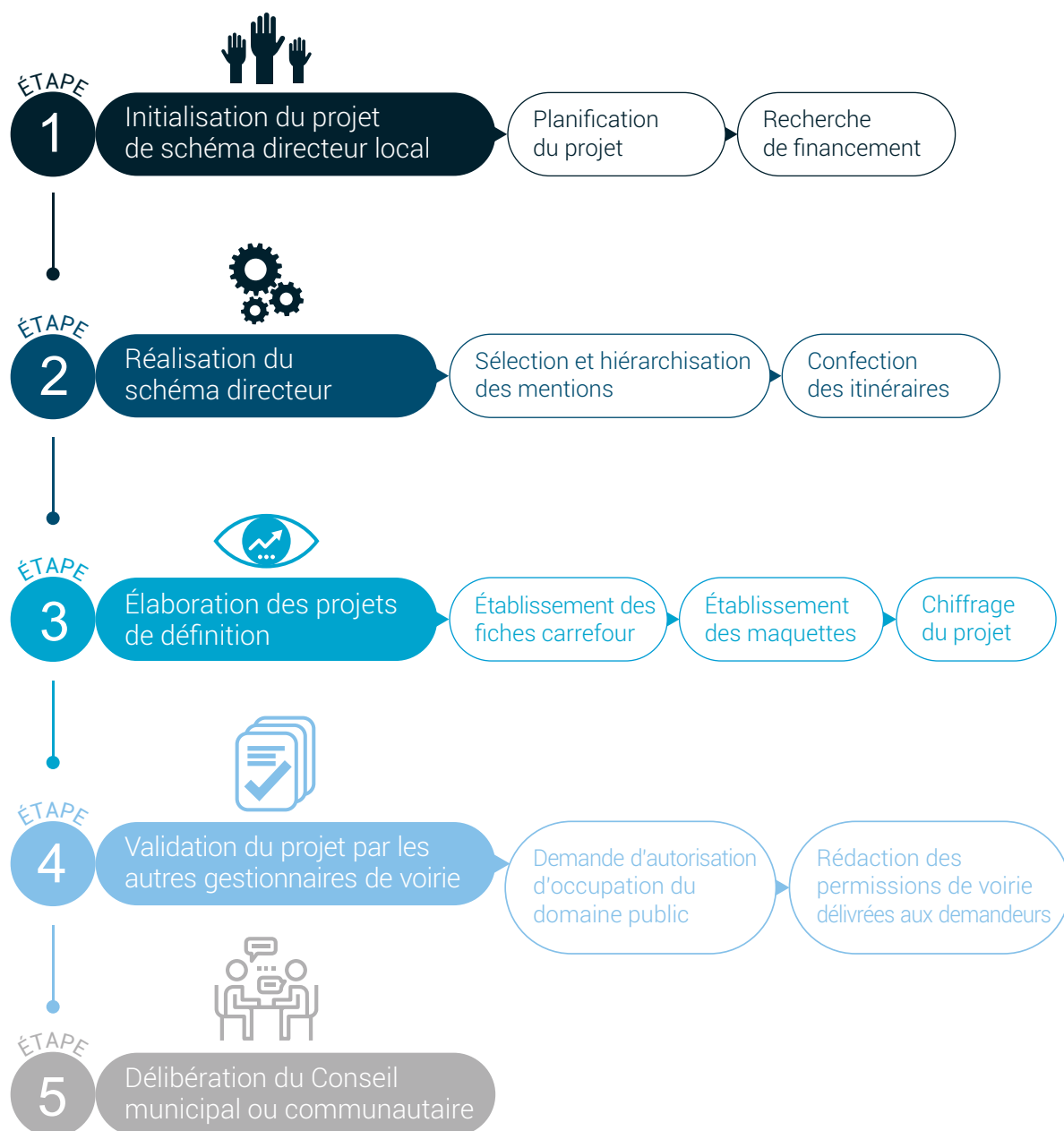
LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE SIGNALISATION LOCALE : LOGIQUE TERRITORIALE / APPLICATION LOCALE

Cette charte a pour vocation de permettre aux communes et intercommunalités de lutter contre la pollution visuelle, mais aussi d'assurer une homogénéité graphique de la SIL sur nos territoires, si proches par leur histoire, et leur patrimoine naturel et culturel.

Les aspects réglementaires sont bien évidemment pris en compte afin de donner aux différents acteurs concernés (élus, techniciens des routes, offices de tourisme, chargés de mission ...) les moyens de répondre dans les meilleures conditions aux nombreuses attentes du terrain.

En effet, les intercommunalités et les communes sont, sur leur territoire de compétence, les initiateurs et les metteurs en œuvre d'un programme de Signalisation d'Information Locale.

Le schéma ci-contre permet d'illustrer la méthode qui structure cette action.



2.1

LA SÉLECTION ET LA HIÉRARCHISATION DES INFORMATIONS

Le schéma directeur définit les points d'intérêt (ou pôles) que l'intercommunalité ou la commune souhaite prendre en compte dans le cadre de sa signalisation des points d'intérêt local.

La sélection est indispensable pour éviter les éventuelles surcharges des ensembles de signalisation. La limitation du nombre de mentions est de 6, par direction et par ensemble. Cette limitation n'est pas arbitraire, elle correspond à la capacité de lecture et d'attention d'un automobiliste en situation de conduite et en recherche d'une information particulière dans un environnement par définition inconnu, ou peu connu de lui.

Pour réaliser cette sélection et la hiérarchisation des mentions, il est nécessaire de s'appuyer sur des principes cohérents et les plus impartiaux possibles.

LES PRINCIPES

- Mise en avant des pôles principaux puis des pôles d'intérêt secondaire
- Jalonnement des pôles en fonction de leur importance
- Utilisation de critères objectifs pour effectuer les arbitrages
- Possibilité de regroupement de mentions.

LES SUPPORTS DES MENTIONS

En fonction des supports disponibles décrits dans la Charte, le maître d'ouvrage arrêtera le type de chacun d'eux pour chaque mention retenue. C'est ainsi que les mentions pourront être signalées aux moyens de panneaux SIL, de panneaux d'indication CE, de panneaux de localisation de type E et de RIS. Le tableau de répartition par mention et par support doit être établi à cette phase du schéma directeur.

L'APPLICATION

Les pôles traités avec de la SIL piétonne ne pourront être signalés avec la SIL automobiliste ; aucune superposition n'est admise. A noter que pour le jalonnement piéton, aucune restriction n'existe sur le type de mention et le nombre d'indications à un même point de choix.

Dans tous les cas, une attention particulière devra être portée à la matérialisation par un signal sans ambiguïté sur le terrain du point d'aboutissement de l'itinéraire jalonné (enseigne sur ou à proximité immédiate du pôle, par exemple).

Le schéma directeur de signalisation d'information locale devra obligatoirement prendre en compte le schéma directeur communautaire, le schéma directeur départemental de signalisation de direction et de signalisation touristique, les pôles qui y figurent et le mode de signalisation retenu pour chacun d'eux. A l'échelle du territoire intercommunal, doivent être pris en compte tous les pôles dudit territoire, mais également ceux des territoires limitrophes, en concertation avec les acteurs concernés et dans une logique de réciprocité.
















2.1 LA SÉLECTION ET LA HIÉRARCHISATION DES MENTIONS

LES IDÉOGRAMMES

Les idéogrammes permettent d'illustrer par une image, l'activité signalée et d'en faciliter ainsi la rapidité de lecture et de compréhension par l'usager de la route. L'utilisation des idéogrammes est, en conséquence, fortement recommandée.

La liste de tous les idéogrammes normalisés est présentée en annexe 2 ; seuls ceux-ci seront utilisables.

Extrait de l'annexe 2 :

	Id1a Parc de stationnement		Id1b Parc relais		Id2 Parc de stationnement sous surveillance vidéo
	Id1 Parc de stationnement		Id2 Aéroport		Id3 Hôpital ou clinique assurant les urgences
	Id4 Hôpital ou clinique n'assurant pas les urgences		Id5a Poste d'appel d'urgence		Id5b Poste d'appel téléphonique
	Id6 Relais d'information service		Id7 Installation accessible aux PMR		Id8 Terrain de camping pour tentes
	Id9 Terrain de camping pour caravanes		Id10 Auberge de jeunesse		Id11 Emplacement pour pique-nique

Dans la mesure où il est indispensable de limiter à 6 le nombre de mentions par ensemble, des critères objectifs et reproductibles sans ambiguïté doivent être utilisés lorsque des arbitrages s'avèreront nécessaires. Le principal élément de jugement a trait à la sécurité routière: accès permanent au pôle et stationnement sécurisé à proximité.

Le second élément de jugement concerne l'utilité du pôle vis-à-vis d'une personne en déplacement laquelle, en principe, ne connaît pas le territoire. Seront donc indiqués en priorité les services publics ; puis seront indiqués les lieux d'hébergement (hôtels, chambres d'hôtes et gîtes), les terrains de camping et les aires d'autocaravanes.

Viendront ensuite les lieux de restauration, les stations-service, préalablement aux autres équipements privés.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les agglomérations, il sera judicieux de mettre en exergue les noms des quartiers, hameaux et lieux-dits dans la signalisation et d'inciter les prestataires privés à inclure ces noms dans leurs documents commerciaux afin d'assurer un adressage efficace et d'ainsi limiter le nombre de panneaux.

Dans le cas où le nombre élevé de pôles d'un même type (restaurants, hôtels, gîtes, par exemple) ne permet pas un jalonnement individualisé en début de liaison, les mentions seront regroupées sous un intitulé générique (par exemple, hôtels, restaurants ...) puis, au fur et à mesure du cheminement, à chaque dernier point de choix sur l'axe considéré, la mention individuelle prendra le relais.

Lorsque ces regroupements ne permettent pas d'arriver à limiter le nombre de mentions, des solutions seront envisagées au stade du projet de définition.

2.2

LA CONFECTION DES LIAISONS (OU ITINÉRAIRES)

2.2 LA CONFECTION DES LIAISONS (OU ITINÉRAIRES)

D'une façon générale, une liaison ou itinéraire correspond à un parcours jalonné depuis un carrefour jusqu'au pôle concerné. Le pôle est donc l'aboutissement du jalonnement.

Pour confectionner les itinéraires, la première question à se poser est la suivante : le point de départ de la liaison se situe-t-il hors agglomération ou en agglomération ?

En effet, **hors agglomération**, le départ des liaisons devra se faire à partir des axes routiers structurants, à savoir :

- **Toutes les Routes Départementales**
- **Les VC les plus importantes**

En agglomération, deux cas de figure pourront se présenter :

- Le pôle aggloméré est traversé par une (ou plusieurs) route (s) du réseau structurant : la liaison débute sur l'axe principal.
- Le pôle aggloméré n'est pas connecté à une route du réseau structurant : la commune définit son (ses) voie (s) principale (s).

Au moment du lancement de son programme de signalisation locale, il s'avèrera judicieux que le Maître d'Ouvrage, en charge de l'opération, se rapproche des gestionnaires de voirie afin de garantir l'application correcte des dispositions ci-avant.

Une cartographie des voies structurantes de l'aire d'étude sera alors établie et deviendra un élément contractuel pour la suite du dossier.

Les carrefours principaux correspondent aux intersections des routes structurantes.

Les points de choix sont les carrefours où plusieurs choix sont possibles. Le dernier point de choix est le dernier carrefour avant le pôle.

Les pages ci-après proposent des exemples de confection d'itinéraires pour les pôles locaux traités à l'aide de panneaux SIL seulement, en fonction de plusieurs cas de figure concrets :

Pour une activité ou un service avec implantation hors agglomération

- situé sur une route structurante
- situé hors d'une route structurante (axe local)

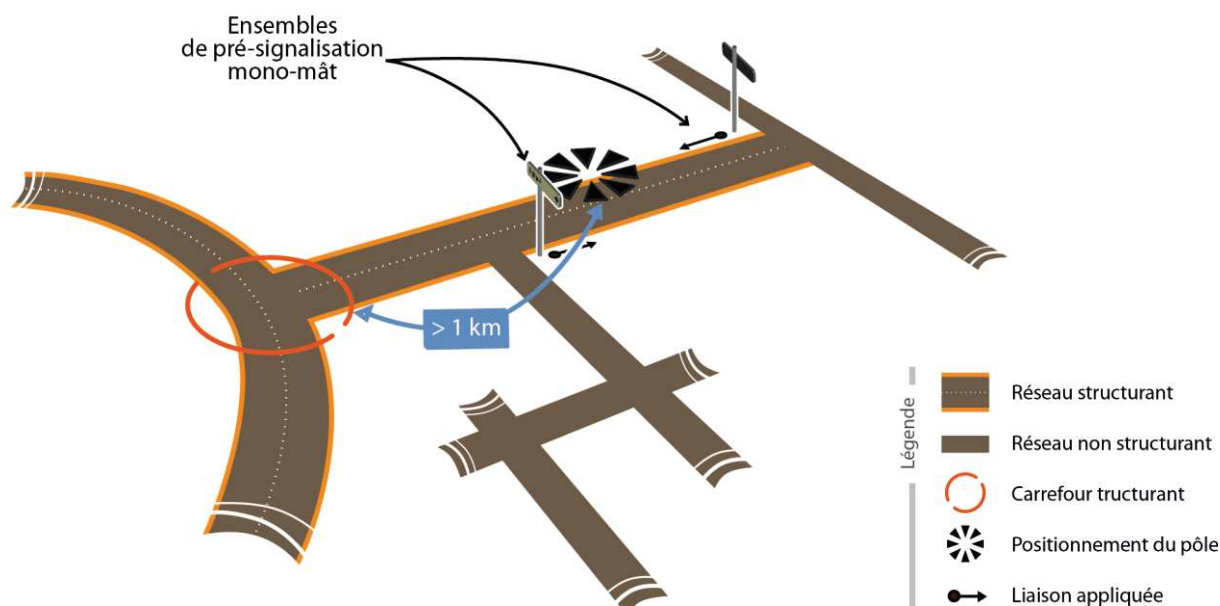
Pour une activité ou un service avec localisation en agglomération

- situé sur une route structurante (axe de transit)
- situé en dehors d'une route structurante

PÔLE SITUÉ SUR ROUTE STRUCTURANTE / CAS N°1

Le carrefour principal le plus proche est à plus de 1 kilomètre.

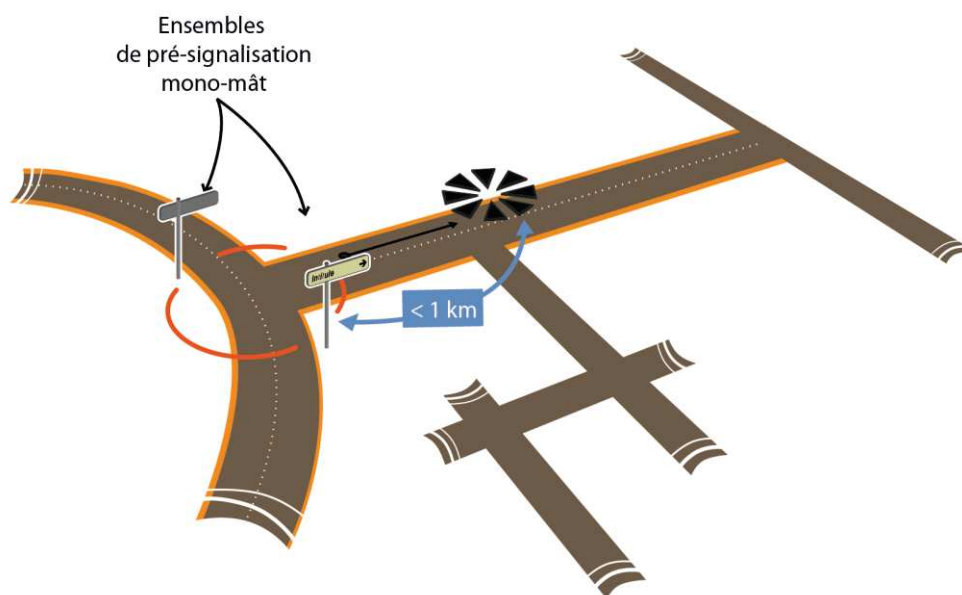
- Jalonnement par panneaux Dc* en amont et à proximité du pôle dans chaque sens de circulation.



PÔLE SITUÉ SUR ROUTE STRUCTURANTE / CAS N°2

Le carrefour principal le plus proche est à moins de 1 kilomètre.

- Jalonnement par panneaux Dc* depuis le dernier point de choix.

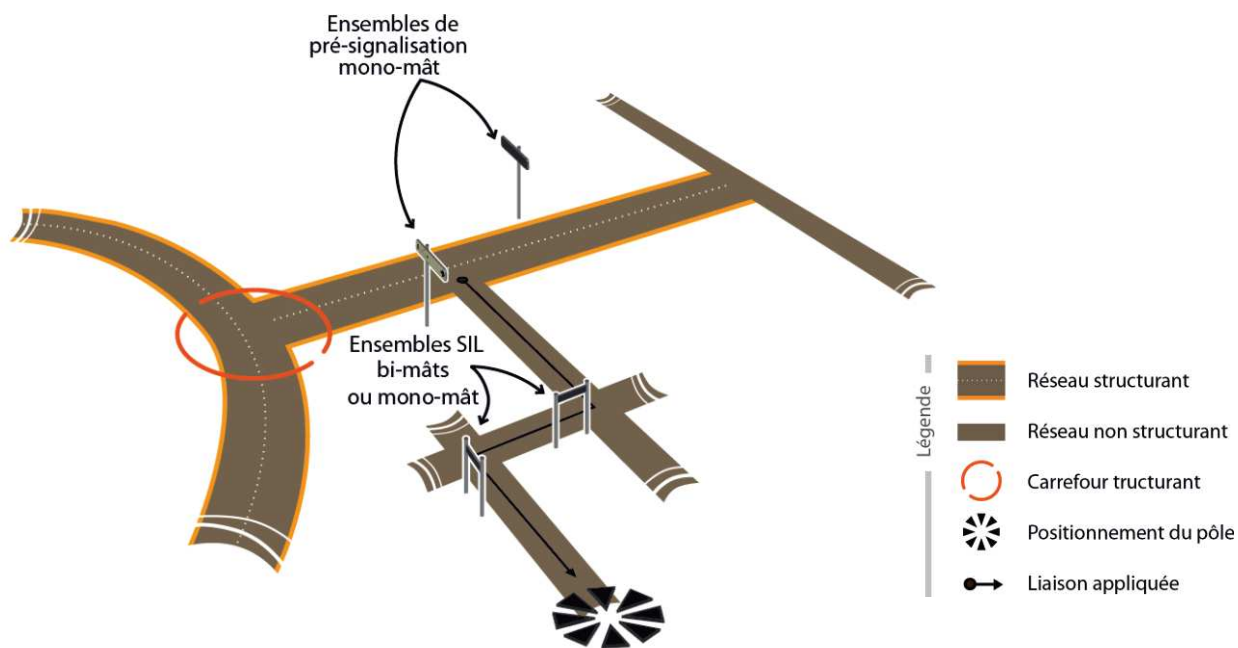


2.2 LA CONFECTION DES LIAISONS (OU ITINÉRAIRES)

POUR UNE ACTIVITÉ OU UN SERVICE HORS AGGLOMÉRATION

PÔLE SITUÉ SUR AXE LOCAL

- Jalonnement par panneaux Dc* dans chaque sens depuis le dernier point de choix sur une voie structurante.



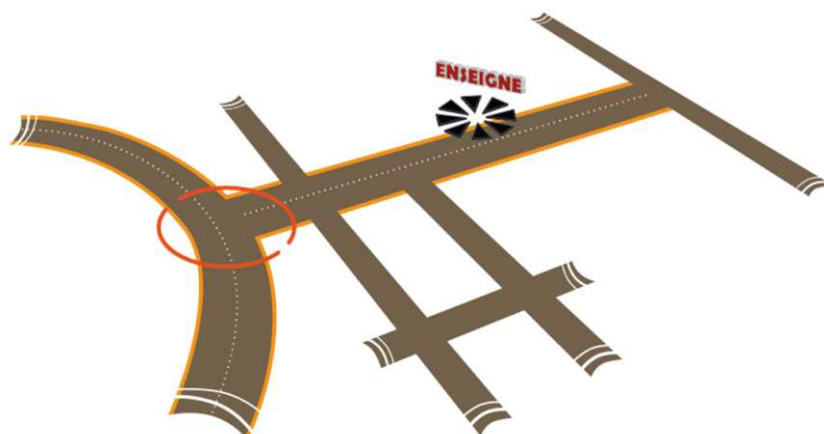
2.2 LA CONFECTION DES LIAISONS (OU ITINÉRAIRES) (OU ITINÉRAIRES)

POUR UNE ACTIVITÉ OU UN SERVICE EN AGGLOMÉRATION

PÔLE SITUÉ SUR ROUTE STRUCTURANTE / CAS N°1

Un seul axe principal.

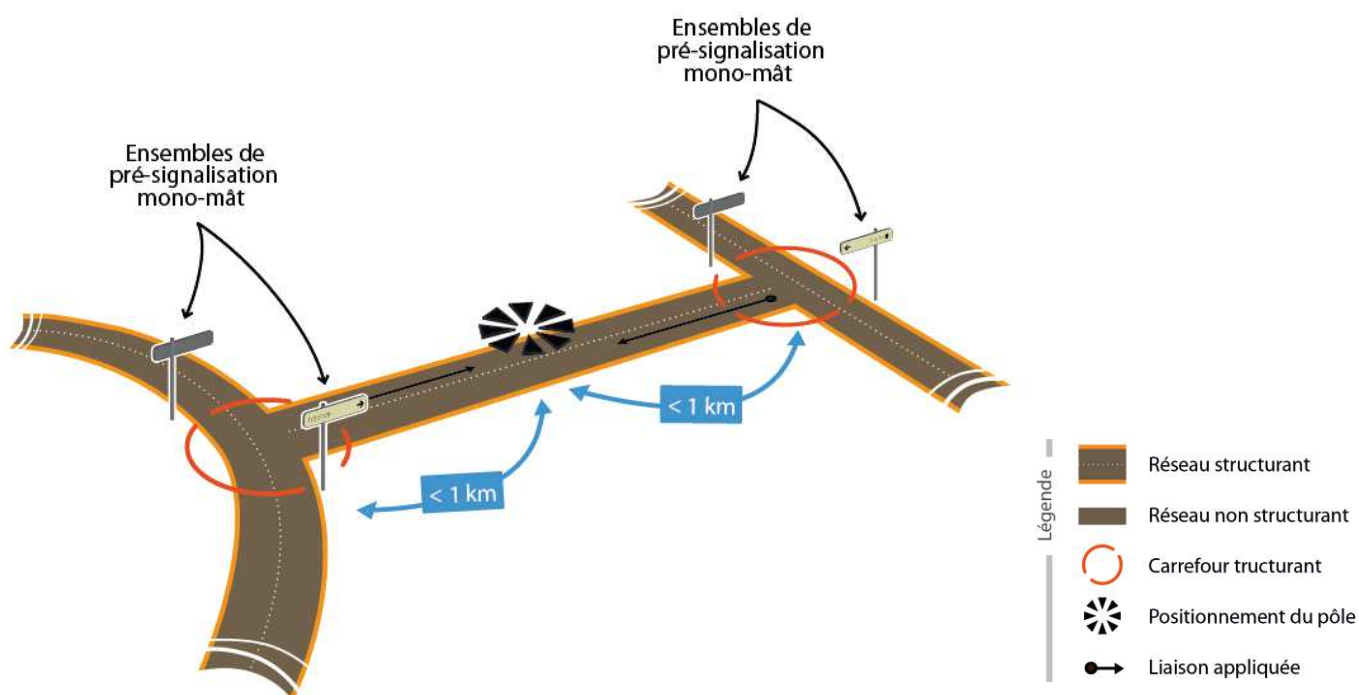
- Pas de panneau : l'enseigne fait office de signal.



PÔLE SITUÉ SUR ROUTE STRUCTURANTE / CAS N°2

Plusieurs axes principaux.

- Jalonnement par panneaux Dc* à partir du dernier point de choix sur chaque axe de transit.



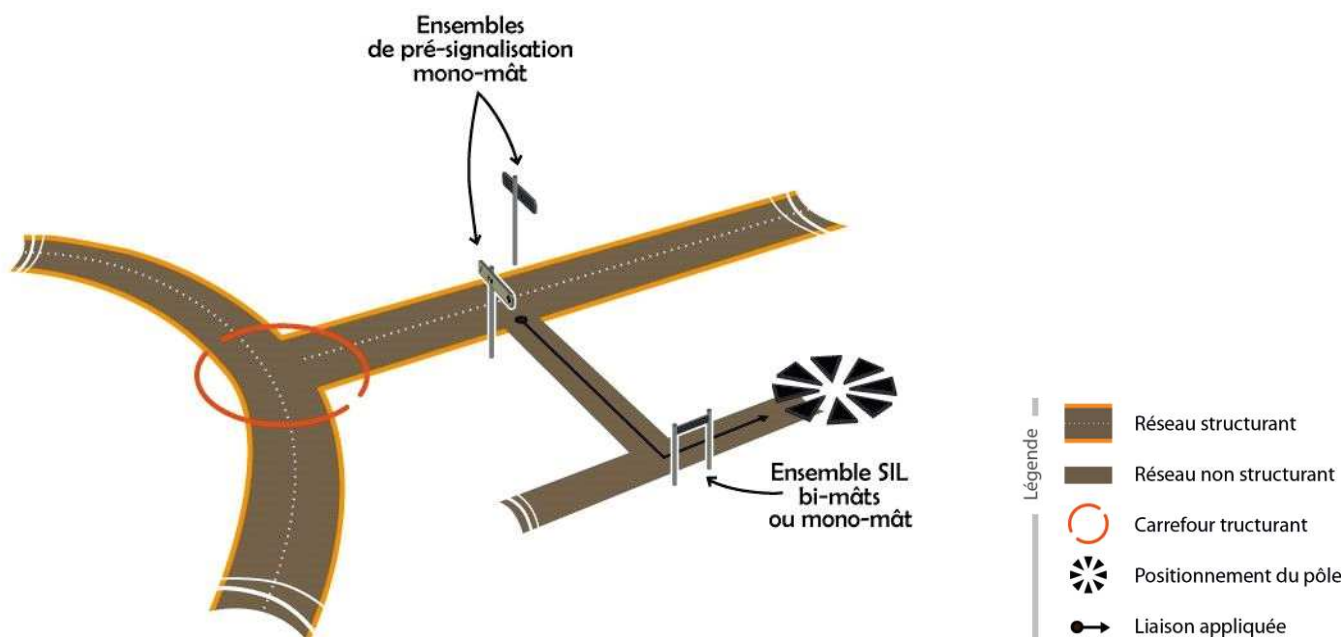
Il y aura parfois nécessité de regrouper des mentions (commerces, écoles,... afin de limiter le nombre de panneaux sur un même carrefour.

2.2 LA CONFECTION DES LIAISONS (OU ITINÉRAIRES)

POUR UNE ACTIVITÉ OU UN SERVICE EN AGGLOMÉRATION

PÔLE SITUÉ EN DEHORS D'UNE ROUTE STRUCTURANTE (AXE LOCAL)

- Jalonnement par panneaux Dc* depuis le dernier point de choix sur chaque axe de transit.



3

SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE : MISE EN ŒUVRE

Nord
Le Département est là →

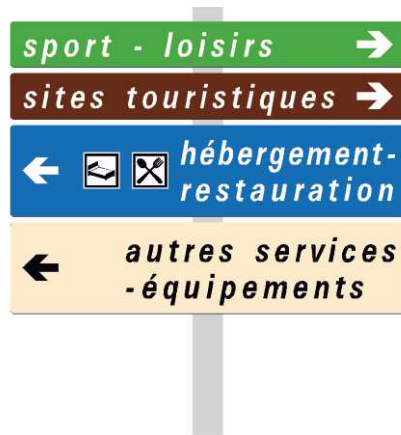


3.1

LA COMPOSITION
D'UN ENSEMBLE SIL

3.1 LA COMPOSITION D'UN ENSEMBLE SIL

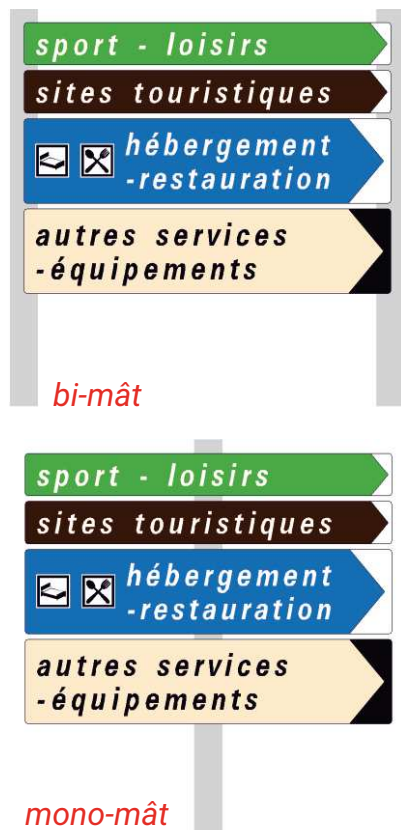
ENSEMBLE À INSTALLER EN PRÉSIGNALISATION (RÈGLE DE BASE) :



CARACTÉRISTIQUES DU PANNEAU EN PRÉSIGNALISATION (Dc43) :

Longueur de lame	variable en fonction des libellés - minimum 1000 mm
Hauteur de lame	150 mm pour 1 ligne et 300 mm pour 2 lignes de texte
Nombre de registres	6 au maximum, avec 1 mention par registre
Nombre de lignes par mention	2 au maximum
Lettrage hors agglomération	Hc-1 par rapport au jalonnement sans descendre en-dessous de 100 mm
Lettrage en agglomération	80 mm
Type de caractère	normalisé L4 minuscule, avec espacement entre caractères normalisés avec contraction maximale à 50 %
Classe de rétro réflexion	cohérente avec la signalisation de direction
Hauteur sous panneau	2,30 m sous panneau

ENSEMBLE À INSTALLER EN POSITION :



CARACTÉRISTIQUES DU PANNEAU EN POSITION (Dc29) :

Longueur de lame	1000 mm ou 1300 mm en fonction de la longueur des mentions + idéogrammes
Hauteur de lame	150 mm pour 1 ligne et 300 mm pour 2 lignes de texte
Nombre de registres	6 au maximum, avec 1 mention par registre
Nombre de lignes par mention	2 au maximum
Lettrage hors agglomération	80 mm
Lettrage en agglomération	80 mm
Type de caractère	normalisé L4 minuscule, avec espacement entre caractères normalisés avec contraction maximale à 50 %
Classe de rétro réflexion	cohérente avec la signalisation de direction
Hauteur sous panneau	0,80 m à 1 m sous panneau pour le bi-mât 2,30 m sous panneau

3.2

LES ÉLÉMENTS D'UN PANNEAU SIL ET LES COULEURS

3.2 LES ÉLÉMENTS D'UN PANNEAU SIL ET LES COULEURS

LES ÉLÉMENTS D'UN PANNEAU SIL :

- La mention du pôle¹
- L'indicateur éventuel de classement (pour l'hébergement)
- La flèche directionnelle dessinée (Dc43) ou la pointe de flèche (Dc29)
- Au maximum 2 idéogrammes normalisés (cf liste en annexe 2)
- Exceptionnellement indication kilométrique

Les logotypes, marques ou autres identifiants, l'indication de temps de parcours, les éléments d'adressage, les schémas sont interdits sur les panneaux de SIL.

¹ Depuis l'arrêté de novembre 2011 relatif à la signalisation routière, les mentions doivent être écrites en minuscules ; seul le début des noms propres prend une majuscule.

LES COULEURS D'UN PANNEAU SIL :

Le fond des panneaux devra être de couleur claire. Le fond du panneau sera toujours de couleur unie. Le lettrage sera de couleur noire ou blanche selon la couleur de fond du panneau. Aucun liseré encadrant le panneau n'est autorisé.

Vert - RAL 6018	Sport - Loisirs
Marron - RAL 8011	Sites et bâtiments non inscrits ni classés
Bleu - RAL 5012	Hébergement - Restauration
Crème - RAL 1015	Autres services/équipements

L'objectif recherché est de différencier le plus possible la SIL de la signalisation de direction afin d'éviter toute confusion ou hésitation de l'utilisateur dans l'interprétation des messages.



3.3

L'ASSEMBLAGE
DES PANNEAUX

3.3 L'ASSEMBLAGE DES PANNEAUX SIL

L'assemblage des panneaux se fera dans l'ordre hiérarchique suivant :

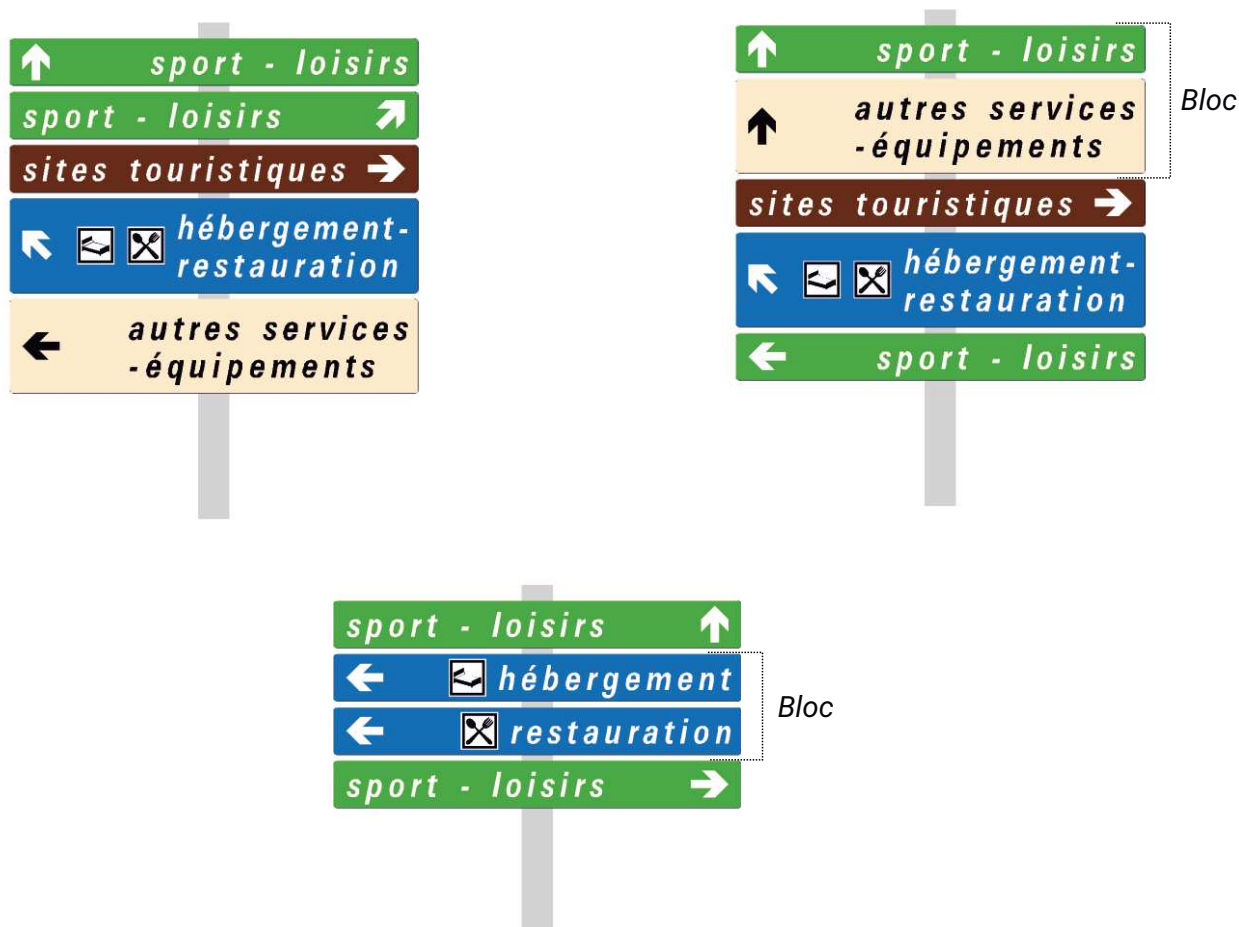
1. par direction
2. puis, le code couleurs : vert-marron-bleu-crème
3. par éloignement (distance décroissante)

Les panneaux relatifs à une direction sont regroupés par bloc homogène.

Les panneaux Dc43 sont empilés en respectant l'ordre suivant :

1. direction verticale
2. direction oblique droite
3. direction horizontale droite
4. direction oblique gauche
5. direction horizontale gauche.

Les flèches verticales sont positionnées à l'opposé de la flèche du panneau placé immédiatement au-dessous. Chaque groupe et sous-groupe de panneaux ont toujours la même longueur.





3.4

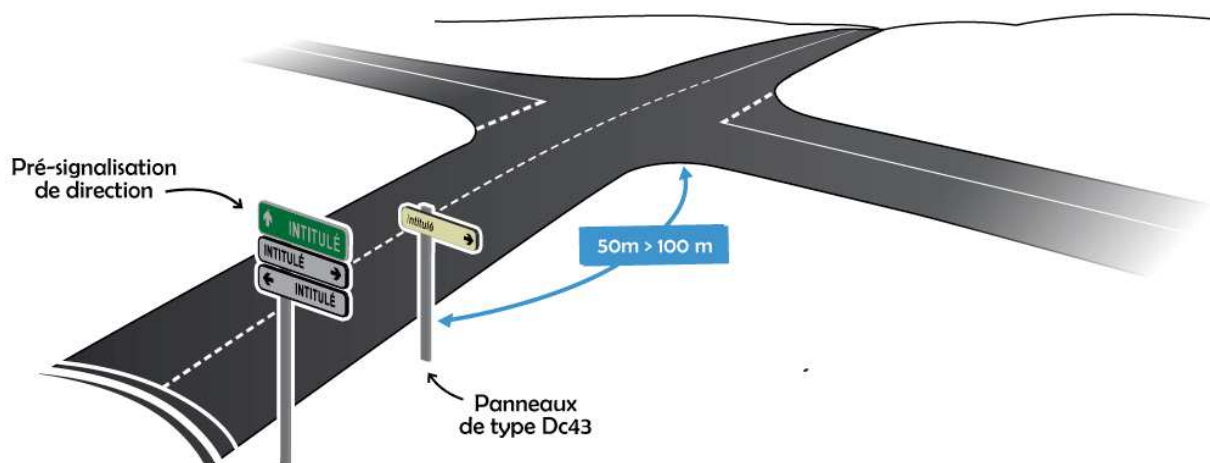
LA POSITION
DE L'ENSEMBLE SIL
PAR RAPPORT
AU CARREFOUR

3.4 LA POSITION DE L'ENSEMBLE SIL PAR RAPPORT AU CARREFOUR

La règle générale est d'implanter l'ensemble en présignalisation, c'est-à-dire en amont du carrefour à une distance comprise entre 50 et 100 mètres du point d'intersection.

De plus, l'ensemble SIL installé en présignalisation devra obligatoirement se trouver entre le point d'intersection et l'ensemble de présignalisation de direction lorsque celui-ci existe.

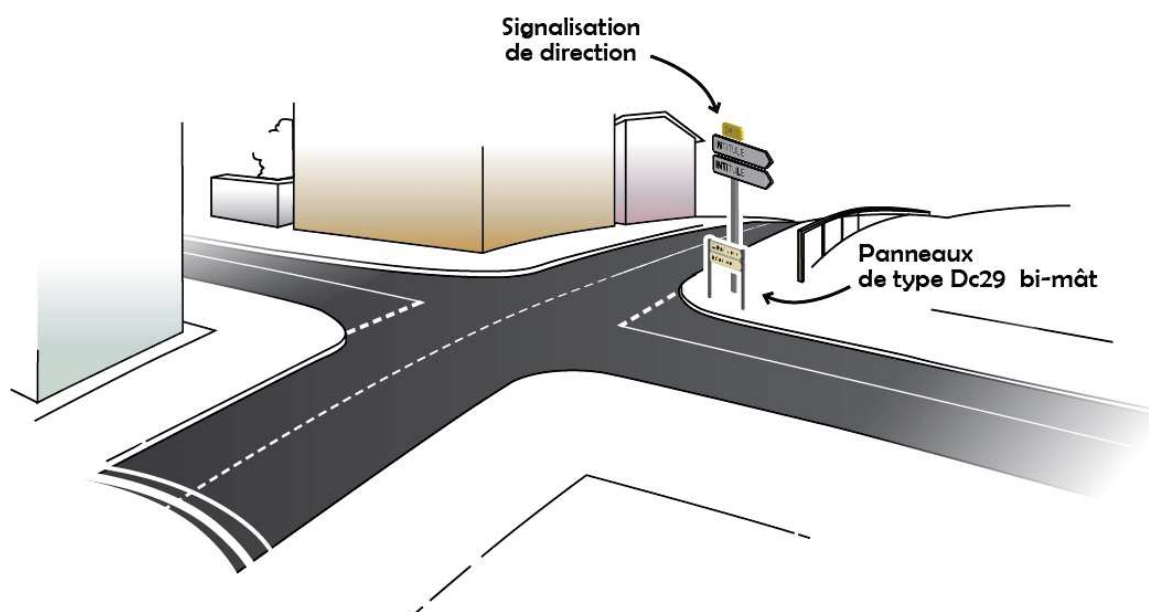
Il s'agira d'un ensemble de type Dc43 (mono-mât).



Lorsque la règle générale ne pourra être appliquée et à titre dérogatoire (en particulier en agglomération), la solution sera d'installer l'ensemble en position dans le carrefour, au pied de l'ensemble de signalisation de direction en position lorsque celui-ci existe avec pour objectif de réduire au maximum la présence d'obstacles latéraux.

Il s'agira d'un ensemble de type Dc29 bi-mât.

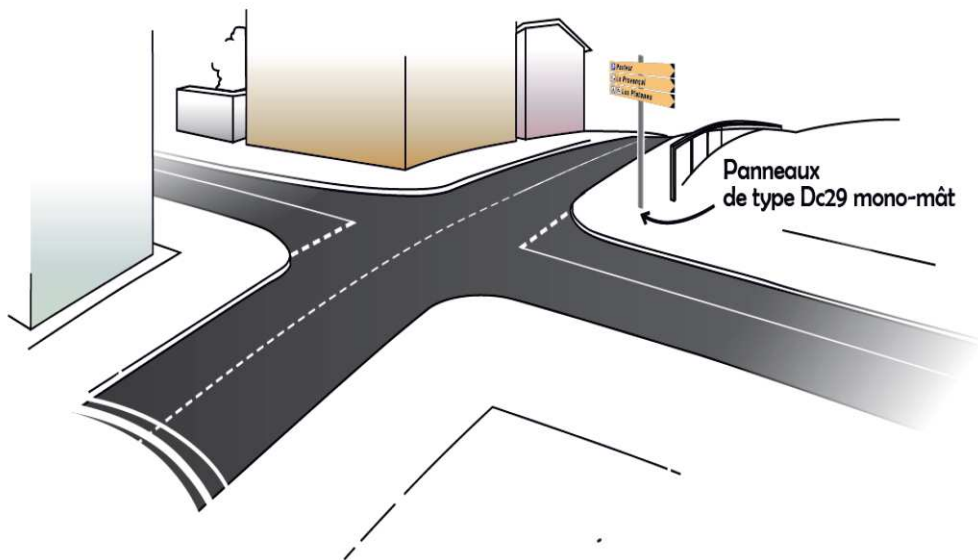
Ces règles sont fixées par la réglementation nationale en matière de SIL.



3.4 LA POSITION DE L'ENSEMBLE SIL PAR RAPPORT AU CARREFOUR

L'utilisation d'un ensemble de type Dc29 mono-mât peut être une alternative si l'implantation d'un ensemble de type Dc29 bi-mât n'est pas possible.

Le recours à ce type de panneau sera envisageable uniquement si aucun équipement de type D21 (directionnelle) n'est présent sur le carrefour.

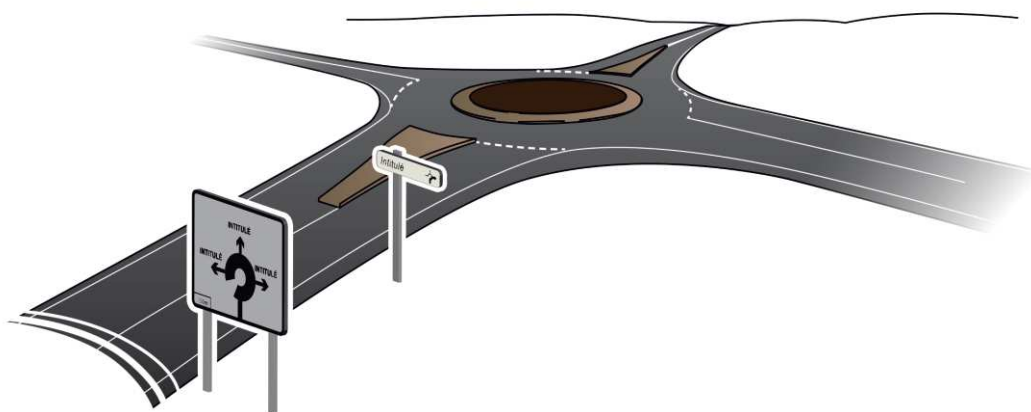


Sur les carrefours giratoires, la SIL ne peut réglementairement avoir recours à l'utilisation d'ensembles diagrammatiques, réservés exclusivement à la signalisation de jalonnement.

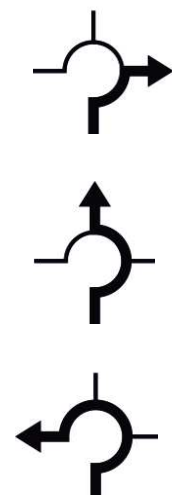
UTILISATION DE PANNEAUX DE TYPE Dc43 ADAPTÉS :

La flèche de direction sera remplacée par un schéma simple du giratoire en marque fine ; la direction à suivre sera, elle, en trait épais.

Cette solution est à privilégier [hors agglomération](#).



Dessins types des flèches



4

LES AUTRES SUPPORTS

Nord
Le Département est là →

4.1

LES PANNEAUX D'INDICATION DE TYPE CE

4.1 LES PANNEAUX D'INDICATION DE TYPE CE

Ce type de panneaux réglementaires a pour fonction de porter à la connaissance des usagers de la route la proximité ou la présence d'équipements ou de services susceptibles de les intéresser. Il est implanté exclusivement **hors agglomération**. Il peut être accompagné d'un ou deux panonceaux renforçant le message.

COMMUNE AYANT ENGAGÉ UN PROGRAMME SIL :

Aucun panneau CE n'est implanté si un programme SIL est engagé sur la commune.

COMMUNE N'AYANT PAS ENGAGÉ DE PROGRAMME SIL :

L'emploi du panneau CE est possible sur demande ponctuelle et individuelle d'un usager privé. Dans ce cas, le panneau sera implanté à 300 m du dernier point de choix.

La signalisation des services est réglementée et conçue avec des idéogrammes reconnus de tous et réalisée par des panneaux de type CE (voir annexe A2) : point d'information, camping, gîte, point de vue, aire d'arrêt, garage... (articles 76 à 78 de l'IISR).



Exemple de panneau type CE et panonceau M



4.2

LA SIGNALISATION
COLLECTIVE :
LE PANNEAU R.I.S.

4.2 LA SIGNALISATION COLLECTIVE : LE PANNEAU RIS

En complément de la signalisation de jalonnement individuelle des pôles locaux, le Relais Information Service (RIS) est un élément de signalisation collective répondant aux besoins essentiels de repérage des personnes en déplacement.

Le RIS peut être affecté à la représentation d'un espace géographique ou d'un thème (par exemple, production locale spécifique et à haute valeur ajoutée, caractéristiques architecturale, culturelles ou touristiques...).

Le RIS ne doit en aucun cas être utilisé comme support de quelque publicité que ce soit.

EXEMPLES DE RIS

Quel que soit le modèle, le RIS est judicieusement double face une face pour le territoire dans son ensemble et une face avec un zoom sur la zone d'implantation.

Aucun design spécifique n'est imposé.

CARACTÉRISTIQUES DU RIS - MODÈLE 1 :

Surface des faces informatives	1600 mm (largeur) x 1200 mm (hauteur)
Surface du « i »	550 mm x 550 mm « i » en sur-épaisseur du support
Matériau	Faces en aluminium recouvertes d'un film adhésif en impression numérique avec le contenu informatif (cartographie, texte et illustration) lui-même recouvert d'un film de protection anti UV et anti graffitis. <i>Nota : proscrire les vitrines, coûteuses, fragiles et d'un entretien délicat.</i> <i>Partie du logo « i » en argenté : tôle inox brossé, découpée et venant en sur-épaisseur du support.</i>
Supports	2 au maximum



**Exemple de RIS
sur la commune de
Mourenx**

CARACTÉRISTIQUES DU RIS - MODÈLE 2 :

Surface des faces informatives	1600 mm (largeur) x 1000 mm (hauteur)
Matériau	Faces en aluminium recouvertes d'un film adhésif en impression numérique avec le contenu informatif (cartographie, texte et illustration) lui-même recouvert d'un film de protection anti UV et anti graffitis. <i>Nota : proscrire les vitrines, coûteuses, fragiles et d'un entretien délicat.</i>
Supports	2 au maximum En aluminium



**Exemple de RIS
sur la commune d'Artix**



A

ANNEXES






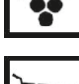


Nord

Le Département est là →

PRINCIPAUX IDÉOGRAMMES NORMALISÉS

Extrait de « les signaux réglementaires »

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

	Id1a Parc de stationnement		Id1b Parc relais		Id1c Parc de stationnement sous surveillance vidéo		
	Id2 Aéroport		Id3 Hôpital ou clinique assurant les urgences		Id4 Hôpital ou clinique n'assurant pas les urgences		Id5a Poste d'appel d'urgence
	Id5b Poste d'appel téléphonique		Id6 Relais d'Information Service		Id7 Installation accessible aux PMR		Id8 Terrain de camping pour tentes
	Id9 Terrain de camping pour caravanes		Id10 Auberge de jeunesse		Id11 Emplacement pour pique-nique		Id12a Gare ferroviaire où le trafic est sup. ou égal à 30 000 voyageurs par an
	Id12b Gare de trains autos		Id13a Embarcadère pour bac ou car-ferry		Id13b Port de commerce		Id14a Poste de distribution de carburant
	Id14b Poste de distribution de carburant + GPL		Id14c Garage ou poste de dépannage		Id14d Poste de recharge de véhicules électriques		Id14e Poste de recharge de véhicules électriques + GPL
	Id15a Parc naturel régional		Id15b Parc national		Id15c Réserve naturelle		Id15d Terrain du conservatoire du littoral et des rivages lacustres
	Id15e Point d'accueil du public dans un ENS		Id15f Site ayant reçu le label « Grand Site de France »		Id16a Monument historique		Id16b Site classé
	Id16c Site inscrit sur la liste du patrimoine mondial		Id16d Musée ayant reçu l'appellation « musée de France »		Id16e Parc ou jardin ayant reçu le label « jardin remarquable »		Id17 Point d'accueil jeunes
	Id18 Chambres d'hôtes ou gîtes		Id19 Point de vue		Id20a Base de loisirs		Id20b Centre équestre
	Id20c Piscine ou centre aquatique		Id20d Plage		Id20e Point de mise à l'eau d'embarcations légères		Id21a Point de départ d'un circuit de ski de fond
	Id21b Station de ski de descente		Id22 Cimetière militaire		Id23 Point de départ d'un itinéraire d'excursions à pied		Id24 Déchetterie
	Id25 Hôtel		Id26a Restaurant		Id26b Débit de boissons		Id27 Maison de pays
	Id28 Village étape		Id29 Point d'eau potable		Id30 Equipement concernant les autocaravanes		Id31 Toilettes
	Id32 Distributeur automatique de billets de banque		Id33a Produits du terroir		Id33b Produits viticoles		Id34a Itinéraire piétonnier
	Id34b Itinéraire piétonnier difficilement accessible pour		Id35 Zone industrielle ou parc d'activités		Id36 Centre commercial		Id37 Station pour véhicules bénéficiant du label « autopartage »
	Id38 Point du réseau de distribution « écotaxe »		Id39 Covoiturage				

PRINCIPAUX PANNEAUX CE

Extrait de « les signaux réglementaires »

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



FICHES PRATIQUES

*Je suis un prestataire privé, je veux être signalé.
Comment procéder ?*

Ma commune est équipée d'une SIL

Je me rapproche de la mairie afin de vérifier si mon activité est éligible à la SIL (selon les règles définies par la Charte Départementale en vigueur).

ÉTAPE
1

Ma commune n'est pas équipée d'une SIL

Je me rapproche de la mairie pour connaître l'échéance du déploiement de la SIL sur ma commune.

Si oui, je fais une demande de jalonnement de mon activité. La commune me précisera les modalités et le délai d'instruction de mon dossier.

ÉTAPE
2

Je vérifie si mon activité est éligible à la SIL, selon les règles définies par la Charte Départementale en vigueur.

ÉTAPE
3

Si oui, je demande à ce que le jalonnement de mon activité soit étudié lors de la réalisation du schéma directeur SIL sur la commune.

FICHES PRATIQUES

Je suis Maire d'une commune, j'ai une SIL et souhaite la mettre à jour. Comment procéder ?

Ma SIL a
+ de 10 ans

Ma SIL a
- de 10 ans

Les dispositifs en place sont vétustes et j'étudie l'opportunité de refondre la SIL de ma commune en appliquant la nouvelle charte graphique et les règles définies dans la charte SIL.

ÉTAPE
1

Je vérifie la conformité réglementaire de ma SIL, l'état de vétusté des dispositifs en place et sa bonne actualisation.

Ma SIL n'est plus conforme et/ou ne répond pas aux règles définies dans la charte SIL.

ÉTAPE
2

Ma SIL est en bon état, correspond à la charte graphique mais a besoin d'être actualisée.

J'actualise ma SIL en suivant 3 étapes :

1. Je fais un relevé détaillé des ensembles concernés.

2. Je compare mes besoins et l'existant.

3. Je réalise une étude de mise en conformité.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Charte départementale de signalisation et nouveau schéma directeur de signalisation directionnelle.

Le dernier schéma directeur de signalisation directionnelle du Nord, qui date de 2000, a été réalisé sur la base de niveaux de population et d'infrastructures aujourd'hui obsolètes. En effet, en vingt ans, la population et la réglementation ont évolué, de nouvelles routes ont vu le jour et des projets économiques, touristiques et culturels ont été développés ou sont en cours de développement.

L'actualisation du schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique pour les routes départementales du Nord doit tenir compte de ces éléments. Par ailleurs, le Département du Nord a la volonté de promouvoir ses sites culturels et ses espaces naturels. Cette volonté se traduit par la mise en place progressive d'une signalisation d'identification spécifique à notre territoire, le long des routes départementales.

Pour répondre à ces enjeux, une étude relative à l'actualisation du schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique a été engagée en 2021. Elle a permis de définir les grands principes régissant le schéma de signalisation directionnelle et touristique, d'évaluer l'impact financier de la mise en conformité de la signalisation actuelle et de décliner les règles applicables en matière de signalisation directionnelle et touristique (réglementation, niveau d'intervention et responsabilités) le long des routes départementales.

1. Schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique

Le schéma directeur de la signalisation directionnelle est un outil qui vise à sélectionner les informations à afficher dans les différents carrefours du Département afin de permettre à chaque usager de construire progressivement son itinéraire en fonction de son point de départ et de son point d'arrivée.

Les mentions à signaler concernent :

- les communes et agglomérations,
- les zones d'activités / pôles multimodaux,
- les pôles touristiques, culturels et naturels.

L'étude de refonte du schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique a été engagée en 2021 avec pour objectifs de :

- définir une stratégie en matière de signalétique routière et touristique à l'échelle de l'ensemble du réseau routier du Département du Nord, cibler les thèmes prioritaires et hiérarchiser les pôles à signaler,
- intégrer les nouvelles infrastructures routières du Département,

- mettre en cohérence le schéma départemental avec les schémas directeurs existants (schéma directeur national de la signalisation et des schémas directeurs des départements et pays limitrophes),
- prendre en compte tous les pôles d'intérêt départemental, qu'ils soient économiques, industriels ou touristiques,
- disposer d'une signalétique de qualité afin que l'information délivrée soit pertinente pour les visiteurs et les habitants.

Hierarchisation des pôles :

Un pôle est un site ou un service pouvant faire l'objet d'une signalisation. Les pôles à retenir sont sélectionnés suivants deux grandes familles et hiérarchisés suivant des critères définis :

- pôles communaux dont le critère de classement est la population,
- pôles locaux tels que les zones d'activités économiques, culturelles, naturelles...

Pôles communaux :

Les pôles, dont le critère de classement est la population, font l'objet d'un classement en :

- pôles d'intérêt national, appelés pôles « verts ». Ces pôles sont jalonnés à partir de 1h45 à 5h en temps de parcours,
- pôles d'intérêt départemental, appelés pôles « blancs ». Ces pôles sont jalonnés à partir de 30min à 1h45 en temps de parcours,
- pôles d'intérêt local. Ces pôles sont jalonnés à moins de 30min en temps de parcours.

Conformément à la réglementation, quelques communes devraient se voir « déclassées » du fait de la décroissance de leur nombre d'habitants. Néanmoins, il est proposé de ne pas revoir à la baisse leur classement et de les laisser au niveau actuel. Il s'agit des communes suivantes : Boussois, La Flamengrie, Sains-du-Nord, Trélon, Wignehies, Cattenières, Escaudoevres, Esnes, Haynecourt, Ors, Proville, Sancourt et Bouvines.

Pôles locaux :

Les pôles dont l'attractivité n'est pas justifiée par la population comprennent tous les sites touristiques, culturels (dont les musées départementaux, Espaces Naturels du Nord, ...) et zones d'activités économiques.

Classement des pôles touristiques et culturels :

Les pôles touristiques et culturels font l'objet d'une hiérarchisation en 4 niveaux différents qui déterminent le type de signalisation directionnelle à mettre en place. Cette hiérarchisation est réalisée sur la base de trois critères qui sont la fréquentation, l'accessibilité et l'attractivité :

	25 Points	50 Points	75 Points	100 Points
Fréquentation	<10 000 ou fréquentation faible	De 10 000 à 50 000 ou fréquentation moyenne	De 50 000 à 100 000 ou fréquentation importante	Plus de 100 000 ou très haute fréquentation
Accessibilité	Ouverture ponctuelle	Ouverture estivale	Accueil personnalisé avec ouverture estivale, le week-end ou à la demande hors-saison	Ouverture 10 mois ou plus dans l'année
Attractivité	Cité dans 1 guide ou 0 manifestation par an	1 étoile ou 1 à 2 manifestations par an	De 1 à 2 étoiles ou cité dans 2 guides ou 3 à 5 manifestations par an	De 3 à 4 étoiles ou cité dans 3 guides ou plus de 5 manifestations par an

Les points obtenus par critère sont pondérés et permettent d'attribuer une note sur 100 pour chaque site :

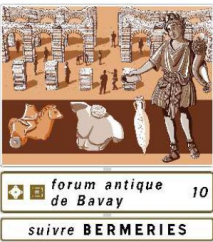




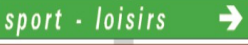

- fréquentation : nombre de points X 0,4,
- accessibilité : nombre de points X 0,2,
- attractivité : nombre de points X 0,4.

Chaque site se voit ainsi attribuer un classement en fonction de la note obtenue :

- niveau 1 : note comprise entre 76 et 100,
- niveau 2 : note comprise entre 51 et 75,
- niveau 3 : note comprise entre 26 et 50,
- niveau 4 : note comprise entre 0 et 25.

Signalisation touristique proposée en fonction du niveau de hiérarchisation :

- niveau 1 (48 sites retenus – actuellement 21 sites jalonnés) : panneaux de type H32/H33 et D21,
- niveau 2 (119 sites retenus – actuellement aucun site jalonné) : panneaux de type H31 et D21,
- niveau 3 (350 sites retenus – actuellement 160 sites jalonnés) : panneaux type D21 – dérogation pour accentuer sur le touristique,
- niveau 4 (pôles locaux) : Signalisation d'Information Locale.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4 (Pôles locaux)
48 sites	119 sites	350 sites	
3 ou 4 panneaux de type H32/H33 dans un rayon de 15 km par rapport au site  D21 	3 ou 4 panneaux de type H31 dans un rayon de 15 km par rapport au site  D21 	D21 	Signalisation d'Information Locale  

Le Département prend en charge les niveaux 1 à 3 et le niveau 4 relève de l'initiative locale.

Afin de renforcer l'attractivité touristique et culturelle du territoire, il est proposé une signalisation touristique, culturelle dédiée, avec une identité visuelle spécifique :

- Pour les mentions touristiques, un panneau dédié sera implanté à proximité des pôles de niveau 1, 2 et 3 :

Configuration actuelle :



Configuration future :



- Pour les espaces naturels du Nord, le logo départemental sera intégré au panneau :



2. Mise en conformité de la signalisation directionnelle et touristique

Le budget nécessaire à la mise à jour et à la mise en conformité de la signalisation directionnelle et touristique est estimé à 15 millions d'euros.

Les travaux démarreront dès 2023 et s'échelonneront jusque fin 2027. Pour 2023, 1 M € de crédits seront consacrés à ces travaux.

3. La charte départementale de signalisation et signalétique

Une charte départementale de signalisation et de signalétique permet de décliner les règles applicables sur les routes départementales en matière de signalisation directionnelle et touristique.

Elle permet également de définir les adaptations, de déterminer ce qui relève de la signalisation de jalonnement, ce qui relève de la Signalisation d'information Locale (SIL) et la prise en charge de ces équipements.

Cette charte est jointe en annexe.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique dont le classement des pôles classés et d'attractivité est détaillé dans le présent rapport ;
- d'approuver la charte départementale de signalisation et signalétique et la charte départementale de Signalisation d'Information Locale, jointes en annexes ;
- d'engager les travaux de mise à jour et en conformité de la signalisation de jalonnement ;
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP013	21003E16	20000000	6143731,60	15000000

Christian POIRET
Président du Département du Nord